



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DU PLAN ET
DU DÉVELOPPEMENT

PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PND) 2026-2030



SYNTHÈSE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
NOTE INTRODUCTIVE	7
I. Bilan diagnostique du PND 2021-2025	9
1.1. Performances macroéconomiques et perspectives	9
1.2. Transformation économique et diversification	9
1.3. Financement de l'économie et renforcement du secteur privé local.....	10
1.4. Infrastructures de soutien à la croissance	12
1.5. Agriculture et sécurité alimentaire	13
1.6. Environnement et transition écologique	14
1.7. Capital humain, jeunesse et emploi	15
1.8. Services sociaux de base et Inclusion sociale	16
1.9. Gouvernance, paix et sécurité	16
II. Piliers et axes stratégiques du PND 2026-2030	18
2.1. Vision du PND 2026-2030.....	18
2.2. Objectifs.....	18
Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables.....	19
Pilier 2 : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles.....	19
Pilier 3 : Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité.....	22
Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents.....	24
Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire.....	27
Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État	30
III. Cadrage macroéconomique du PND 2026-2030	32
3.1. Agrégats macroéconomiques.....	32
3.2. Répartition des investissements par secteur et par pilier.....	33
IV. Stratégie de financement du PND 2026-2030	36
4.1. Présentation du besoin de financement.....	36
4.2. Financement pour la période 2026-2030.....	37
4.3. Analyse de la Viabilité de la Dette.....	39
V. Cadre de Gouvernance du PND 2026 -2030	40
VI. Principales réformes du PND 2026-2030 par pilier	41
Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables.....	41
Pilier 2 : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles.....	41
Pilier 3 : Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité.....	42
Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents.....	43
Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire.....	44
Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.....	45

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques sur la période 2021-2025.....	17
Tableau 2 : Synthèse du cadrage macroéconomique.....	33
Tableau 3 : Répartition des investissements par secteur et par pilier du PND 2026-2030.....	34
Tableau 4 : Tableau du financement public du PND 2026-2030.....	38
Tableau 5 : Tableau des résultats de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).....	39
Graphique 1 : Répartition des investissements directs étrangers entrants sur la période 2021-2023 selon les secteurs.....	12
Graphique 2 : Répartition de l'investissement total selon les piliers du PND 2026-2030.....	35

PRÉFACE



La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 s'est déroulée dans un environnement international particulièrement difficile, marqué par des chocs majeurs, notamment les effets persistants de la pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques et les pressions croissantes liées au changement climatique.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire a su faire preuve de résilience, en maintenant une croissance annuelle moyenne d'environ 6,5 % sur la période, soit l'une des plus élevées au monde. Dans le même temps, les équilibres macroéconomiques sont restés solides, avec un déficit budgétaire ramené à 3,0 % du PIB en 2025, une inflation maîtrisée et un niveau d'endettement modéré.

Ces performances ont été accompagnées par la mise en œuvre de réformes et projets structurants dans tous les secteurs socioéconomiques, permettant des avancées tangibles dans la transformation de l'économie, le développement du capital humain et l'amélioration progressive des conditions de vie. Elles ont surtout contribué à consolider la paix, la stabilité et la cohésion sociale, qui demeurent le

socle de la stratégie de développement du pays.

Ces acquis établissent ainsi des bases solides, au moment où nous entamons la période 2026-2030, dernière phase de mise en œuvre de la Stratégie Côte d'Ivoire 2030, dont l'ambition est de hisser la Côte d'Ivoire au rang des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Cette étape ultime s'annonce encore plus difficile, dans un environnement international en profonde mutation, marqué par de vives tensions géopolitiques dans plusieurs régions du monde, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et un contexte économique mondial incertain, avec pour corollaires la généralisation des tensions inflationnistes et la raréfaction des financements.

Dans ce cadre, nous devons faire preuve de vigilance et d'adaptation, en assurant un pilotage rigoureux de nos politiques publiques afin de préserver le dynamisme de l'économie ivoirienne et d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. Un accent particulier sera mis sur l'optimisation du potentiel fiscal intérieur en vue de garantir la soutenabilité des finances publiques, tout en créant un espace budgétaire suffisant pour faire face à d'éventuels chocs exogènes, et en assurant le financement des dépenses sociales ainsi que des investissements publics prioritaires.

Le PND 2026-2030 constitue le cadre de référence de cette nouvelle phase. Il prévoit à cet effet, de mobiliser un volume d'investissements de 114 840 milliards de FCFA (175 milliards d'euros), dont environ 70 % portés par le secteur privé, afin d'accélérer la transformation structurelle de l'économie et d'améliorer durablement le bien-être des populations sur l'ensemble du territoire.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur des réformes et des projets structurants majeurs, notamment le développement d'infrastructures de transport telles que le projet de TGV Abidjan–Yamoussoukro–Bouaké, l'achèvement du port sec de Ferkessédougou, le démarrage de l'autoroute de l'Ouest (Yamoussoukro–Daloa), ainsi que la mise en place de pôles agro-industriels pour soutenir la stratégie d'industrialisation.

Il nous faut également adopter une approche novatrice en matière de promotion de l'investissement et du secteur privé. A cet effet, un partenariat plus renforcé

entre l'État et le secteur privé, basé sur la confiance, la transparence et le partage des objectifs, permettra de libérer le potentiel de ce secteur et de valoriser davantage le contenu local des investissements.

J'en appelle donc à l'engagement et à la mobilisation de tous – Institutions publiques, collectivités territoriales, secteur privé, partenaires au développement et citoyens – afin d'assurer la mise en œuvre réussie du PND 2026-2030.

Je reste convaincu que c'est ensemble, dans l'union, la discipline et le travail, que nous poursuivrons la transformation de la Côte d'Ivoire et bâtirons « une Grande Nation, ambitieuse et solidaire », en vue de réduire encore plus les inégalités et d'améliorer le bien-être des populations.

Alassane OUATTARA

Président de la République de Côte d'Ivoire

NOTE INTRODUCTIVE

Sous l'impulsion du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, la Côte d'Ivoire a placé la planification au cœur de sa stratégie de développement. Aussi, la mise en œuvre des différents PND a permis de réaliser une croissance économique forte et soutenue sur plus d'une décennie (en moyenne 8,1% entre 2012 et 2019 et 6,5% entre 2021 et 2024) et de renforcer l'inclusion ainsi que la gouvernance économique et financière.

Dans la perspective de consolider et renforcer le développement économique, social et environnemental, le Gouvernement à travers le Ministère en charge de la Planification du Développement, a entrepris l'élaboration du PND 2026-2030, qui a été encadrée par un dispositif institutionnel comprenant : (i) un Comité Stratégique et d'Orientation, présidé par SEM le Vice-Président de la République ; (ii) un Comité de Pilotage, présidé par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; (iii) un Comité Technique, présidé par le Ministre en charge de la Planification du Développement et ; (iv) un Secrétariat Technique, présidé par Monsieur le Directeur Général du Plan.

Le processus d'élaboration du PND 2026-2030 a débuté par une revue globale du PND 2021-2025, incluant les rapports sectoriels, les sessions ministérielles, l'examen du portefeuille de projets et la consolidation des diagnostics. Ces travaux, enrichis par des conclaves techniques, des échanges avec les partenaires au développement et l'appui analytique de la Banque mondiale à travers plusieurs études majeures, ont permis de poser les bases du diagnostic stratégique¹.

Dans cette dynamique, un Séminaire Gouvernemental et trois ateliers de haut niveau ont permis de préciser les priorités en matière de capital humain, de productivité agricole et de développement du secteur privé. De vastes consultations organisées dans l'ensemble des 31 régions ont ensuite permis de recueillir les besoins et priorités des populations, tout en valorisant les atouts de chaque territoire.

Enfin, le processus a abouti à l'élaboration du cadrage macroéconomique, à la définition des orientations stratégiques et à la conception d'un cadre de gouvernance renforcé. Ces résultats ont été validés au Comité de Pilotage du 23 juillet 2025 et à la Réunion interministérielle du 28 juillet 2025, présidées par **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, avant la tenue du Conseil Présidentiel le 07 octobre 2025, présidé par **SEM Tiémoko Meyliet KONE, Vice-Président de la République**.

Au total, le processus d'élaboration du PND 2026-2030 a fait l'objet d'un dialogue continu avec le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement.

Fondamentalement, il ressort des documents, la nécessité d'une **nouvelle stratégie de développement**, pour relever les défis persistants, notamment l'accroissement de la productivité agricole, la réduction des disparités régionales et la réduction substantielle de la pauvreté.

Dans cette optique, le PND 2026-2030 marque un changement de paradigme dans la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire et se distingue par les éléments suivants :

- **une attention particulière accordée à la paix, la sécurité et la stabilité** qui constitue le socle du développement : le Gouvernement entend accroître ses efforts en matière de sécurité nationale et de renforcement de la cohésion en misant sur une approche coordonnée, préventive et dissuasive, afin de préserver la paix et de renforcer les progrès importants réalisés durant les quinze dernières années.
- **un pilier consacré à la modernisation de l'agriculture**, secteur fondamental de l'économie ivoirienne, l'agriculture contribue à hauteur de 15,2% du PIB. Elle représente environ 50% des emplois et près de 60% des exportations. L'objectif est d'accroître substantiellement la productivité agricole, de développer les chaînes de valeurs agricoles, et de réduire la pauvreté en milieu rural ;
- **une approche novatrice en matière de promotion de l'investissement et du secteur privé** : un partenariat plus renforcé entre l'État et le secteur privé, basé sur la confiance, la transparence et le partage des objectifs

¹ Ces travaux capitalisent aussi les contributions de Monsieur Jean A.P Clément, Conseiller Spécial à la Présidence.

pour libérer le potentiel de ce secteur. En effet, des mesures concrètes pour améliorer l'environnement des affaires, un soutien plus adapté aux champions nationaux, et une politique plus pertinente d'attraction des Investissements Directs Étrangers (IDE) stratégiques hors secteur extractif, devraient permettre le développement des chaînes de valeurs industrielles prioritaires ;

- **un développement accéléré du capital humain pour relever la productivité du travail** : l'amélioration de l'indice de capital humain est prioritaire. Le plan prévoit la poursuite des programmes de création d'emplois pour les jeunes en mettant l'accent sur la réforme de l'éducation de base, la formation professionnelle, le renforcement des investissements dans la nutrition et les 2 000 premiers jours de vie, et l'extension de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- **une stratégie intégrée de développement des pôles économiques régionaux et des villes secondaires** qui consiste à doter la Côte d'Ivoire d'infrastructures indispensables à la modernisation de l'agriculture, au développement industriel et au développement local; et
- **un cadre de mise en œuvre orienté vers l'atteinte des résultats** à travers une architecture institutionnelle repensée favorisant une mise en œuvre cohérente et efficace des politiques publiques.

Par ailleurs, le PND 2026-2030 traduit l'ambition du Gouvernement de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le cadrage macroéconomique réalisé pour renforcer la dynamique de développement projette **un taux de croissance moyen de 7,2% sur la période**. Le coût global des investissements du PND 2026-2030 s'élève à **114 838,5 milliards de FCFA**, dont 70,2% attendus du secteur privé, soit 80 614,7 milliards de FCFA, et 29,8% du secteur public, soit 34 223,9 milliards de FCFA.

I. Bilan diagnostique du PND 2021-2025

La présente note fait la **synthèse du bilan de la mise en œuvre du PND 2021-2025, dont l'exécution arrive à son terme**. Elle présente les réalisations, les résultats obtenus, les changements majeurs opérés et les perspectives qui s'en dégagent.

Elle s'articule autour des thématiques suivantes : (i) les performances macroéconomiques ; (ii) la transformation économique et la diversification ; (iii) le financement de l'économie et l'appui au secteur privé local ; (iv) les infrastructures de soutien à la croissance ; (v) l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (vi) l'environnement et la transition écologique ; (vii) le capital humain, la jeunesse et l'emploi ; (viii) les services sociaux de base et l'inclusion sociale; et (ix) la gouvernance, la paix et la sécurité.

1.1. Performances macroéconomiques et perspectives

Depuis 2020, l'économie mondiale est soumise à une succession de chocs majeurs notamment, la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques. Ces crises ont provoqué une inflation généralisée, perturbé les chaînes d'approvisionnement, et entraîné un durcissement des conditions de financement.

Malgré ces incertitudes économiques, les mesures de relance prises par le Gouvernement ont permis une reprise de la croissance économique avec une moyenne d'environ 6,5% sur la période 2021-2024. Ces mesures ont été prises dans un cadre macroéconomique robuste marqué par un taux d'inflation contenu d'environ 4,3% en moyenne sur la période. Ces performances ont été tirées principalement par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire qui ont connu des taux de croissance respectifs de 10,4% et 4,8%.

Au niveau des finances publiques, les mesures prises pour contenir les effets des chocs externes ont occasionné une détérioration du solde budgétaire avec un déficit de 4,9% en 2021 et de 6,7% en 2022. Le renforcement de la gestion budgétaire a permis d'améliorer progressivement ce déficit en le ramenant à 5,2% en 2023 et à 4% en 2024, avec une consolidation à 3% prévue pour 2025.

Le taux de pression fiscale a connu une croissance, passant de 12,6% en 2021 à 13,8% en 2024. Le ratio de la dette publique s'est établi à 59,5% du PIB à fin 2024 contre 50,2% en 2021, largement en-dessous du seuil communautaire de 70%, avec un risque de surendettement modéré. Par ailleurs, le pays a obtenu l'une des meilleures notations souveraines en Afrique subsaharienne, avec le Botswana, l'Île Maurice et l'Afrique du Sud, confirmant ainsi la bonne gestion de la dette publique.

Au niveau du climat des affaires, la Côte d'Ivoire a enregistré une amélioration du score de l'évaluation des politiques et institutions nationales de la Banque Mondiale (CPIA), de 3,58 en 2020 à 3,9 en 2024, qui la classe parmi les 10 premiers pays les plus réformateurs en Afrique subsaharienne. Cette amélioration de l'attractivité du pays s'est traduite notamment par un accroissement significatif des Investissements Directs Étrangers (IDE) qui sont passés de 410,3 milliards en 2021 à 1 051,8 milliards de FCFA en 2024.

1.2. Transformation économique et diversification

Le PND 2021-2025 a mis un accent particulier sur l'industrialisation, l'amélioration de la productivité, la valorisation des ressources locales, la diversification de l'économie, et l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout les plus vulnérables.

Sa mise en œuvre a renforcé la dynamique de transformation structurelle amorcée depuis 2012. Ainsi, la part du secteur secondaire dans le PIB est passée en moyenne de 20,4% sur la période 2016-2020 à 22,7% de 2021 à 2024. La part du secteur manufacturier a aussi progressé de 12,1% en 2020 à 13,3% en 2024. Parallèlement, la part du secteur primaire a baissé de 1,4 points de pourcentage pour s'établir, en moyenne à 15,7% sur la période 2021-2024. La part du secteur tertiaire a légèrement baissé, passant de 55,3% sur la période 2016-2020 à 45,2% entre 2021 et 2024. Néanmoins, ce secteur demeure le principal créateur de valeur.

Les efforts de diversification ont permis à la **Côte d'Ivoire de se positionner comme leader mondial ou africain dans plusieurs spéculations**, en plus du cacao : l'anacarde (1^{er} producteur mondial), l'hévéa (1^{er} producteur africain), le palmier à huile (2^{ème} producteur africain), la banane (1^{er} producteur africain), etc.

Le taux de transformation du cacao est passé de 29% à environ 42% entre 2015 et 2024, avec une capacité

globale installée d'environ un million de tonnes, faisant de notre pays le premier broyeur de cacao au monde. Celui de la noix de cajou est passé de moins de 2,4% en 2012 à 36,42% en 2024. La Côte d'Ivoire est désormais le 3^{ème} pays transformateur et fournisseur mondial d'amandes de cajou après le Vietnam et l'Inde.

Le dynamisme du secteur secondaire est également marqué par le renforcement progressif de l'activité extractive, avec la découverte et la mise en production du gisement de pétrole Baleine, qui a permis de passer d'une production pétrolière d'un peu plus de 24 036 barils/jour en 2021 à 44 139 barils/jour en moyenne en 2024. Une autre découverte majeure a été faite en 2024, le gisement Calao, dont l'exploitation devrait permettre d'atteindre une production nationale de 200 000 barils/jour à l'horizon 2030. Parallèlement, la production minière (or, manganèse, coltan, cobalt, nickel, etc.) connaît un essor significatif.

En dépit de ces avancées, la transformation structurelle demeure lente et peu génératrice d'emplois décents. Le secteur industriel ne représente qu'environ 10,5% de l'emploi, tandis que les secteurs agricole et tertiaire en concentrent respectivement 45,6% et 44% en 2022, dans des emplois majoritairement informels et faiblement rémunérateurs.

L'analyse de la Productivité Totale des Facteurs (PTF) sectorielle révèle que la croissance des secteurs secondaire et tertiaire reste majoritairement extensive, reposant sur l'accumulation de capital. La PTF globale demeure instable, sa contribution à la croissance est même négative sur la période 2016-2022. Le secteur agricole reste le moins productif, avec un indice de productivité en recul (de 96 en 2018 à 86 en 2022), contre une moyenne régionale de 97 en Afrique subsaharienne. La productivité du travail stagne dans la plupart des secteurs depuis 2008, à l'exception de l'industrie. Les facteurs explicatifs sont (i) la faible modernisation des techniques de production ; (ii) la faible intensité technologique dans les secteurs à forte main-d'œuvre; et (iii) l'inadéquation des compétences avec les besoins de l'économie et le faible niveau d'innovation.

Afin de **consolider la dynamique de transformation structurelle de l'économie**, le Gouvernement entend : (i) développer des chaînes de valeurs et renforcer les synergies industrielles ; (ii) développer les infrastructures logistiques et équiper les zones industrielles ; (iii) accélérer la digitalisation et l'innovation ; (iv) améliorer la productivité globale des facteurs (PTF); et (v) réduire le poids du secteur informel.

1.3. Financement de l'économie et renforcement du secteur privé local

Principale source de financement de l'économie, le système bancaire a été renforcé. Le secteur bancaire ivoirien compte 28 banques actives en 2024, contre 23 banques en 2011 et représente 33,7% de l'activité bancaire de l'UEMOA. Toutefois, l'accès au financement demeure un défi majeur à la transformation structurelle de l'économie. En dépit des efforts, le crédit à l'économie reste encore faible avec un ratio de 24,1% du PIB en 2024, bien en dessous de la moyenne de l'UEMOA (28,7%), de l'Afrique subsaharienne (33,1%) et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (168,45%). Cet accès limité au crédit est imputable entre autres au faible taux de bancarisation (31,2% en 2023), au faible taux d'épargne (23,7% PIB en 2024), aux taux d'intérêt élevés (6,4% en 2024) ainsi qu'à l'insuffisance du financement des secteurs clés de l'économie (CAPEC, 2020).

Le ratio de solvabilité moyen est de 13,8% en 2024, contre 9,6% en 2018, avec une baisse du taux net de dégradation des portefeuilles (1,6% en 2024 contre 3,1% en 2021).

En outre, la faible capitalisation boursière de l'économie ivoirienne révèle un retard des marchés de capitaux. Le marché financier ivoirien reste peu profond par rapport aux économies comparables avec une capitalisation boursière représentant moins de 20% du PIB en 2023, bien en dessous de pays comme le Vietnam (près de 70%) ou le Maroc (près de 60%), et de la moyenne subsaharienne (30%).

Enfin, le secteur des assurances, sous-développé, offre des opportunités à exploiter à travers notamment le numérique.

Le Gouvernement a mis en place un dispositif de soutien au financement des PME, en vue de renforcer la contribution du système bancaire à la transformation structurelle de l'économie. L'objectif étant d'améliorer l'accès au financement des secteurs productifs tels que l'agriculture et l'industrie manufacturière, l'industrie culturelle et créative.

La mobilisation des ressources intérieures passera par l'élargissement de l'assiette fiscale, la fiscalisation des

secteurs peu ou non fiscalisés et la rationalisation des exonérations. A cela s'ajoute, la réforme du cadastre en vue d'améliorer le rendement de l'impôt foncier et d'élargir l'assiette des impôts professionnels.

De plus, le recours aux fonds souverains pour soutenir l'investissement public en vue de la réalisation des projets d'infrastructures et de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, sera nécessaire pour renforcer la compétitivité de l'économie.

Au niveau du marché financier, la Côte d'Ivoire reste le leader régional avec 35 entreprises cotées à la BRVM en 2024, représentant 74,5% de la capitalisation boursière de l'UEMOA. Le chiffre d'affaires du secteur des assurances, a progressé de 251,2 à 628,4 milliards de FCFA entre 2014 et 2024. Le Gouvernement s'est engagé à renforcer l'attractivité du marché financier, notamment à travers (i) la simplification des procédures, (ii) la création d'un cadre pour le capital-investissement, et (iii) l'éducation financière des entreprises et des personnes. De même, la Bourse des Matières Premières Agricoles sera étendue à l'ensemble des spéculations agricoles, au-delà de celles déjà cotées, à savoir la noix de cajou, la noix de cola et le maïs, afin de moderniser et de structurer durablement la commercialisation des produits agricoles.

Par ailleurs, **pour renforcer la compétitivité du secteur privé local** et favoriser l'émergence de **champions nationaux**, le Gouvernement ivoirien a engagé de nombreuses réformes structurantes. Celles-ci incluent la création de guichets uniques (création d'entreprises, facilitation du commerce extérieur), la révision du Code des investissements, avec une orientation claire vers le contenu local, la mise en place et le relèvement de budget des fonds de soutien aux créateurs de valeurs économique et sociale (Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA), Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC), etc.), et la promotion de la sous-traitance entre multinationales et PME nationales.

En parallèle, **des efforts ont été déployés pour améliorer l'environnement des affaires** à travers la lutte contre la corruption, le lancement de l'Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises et le Programme PEPITE 2030.

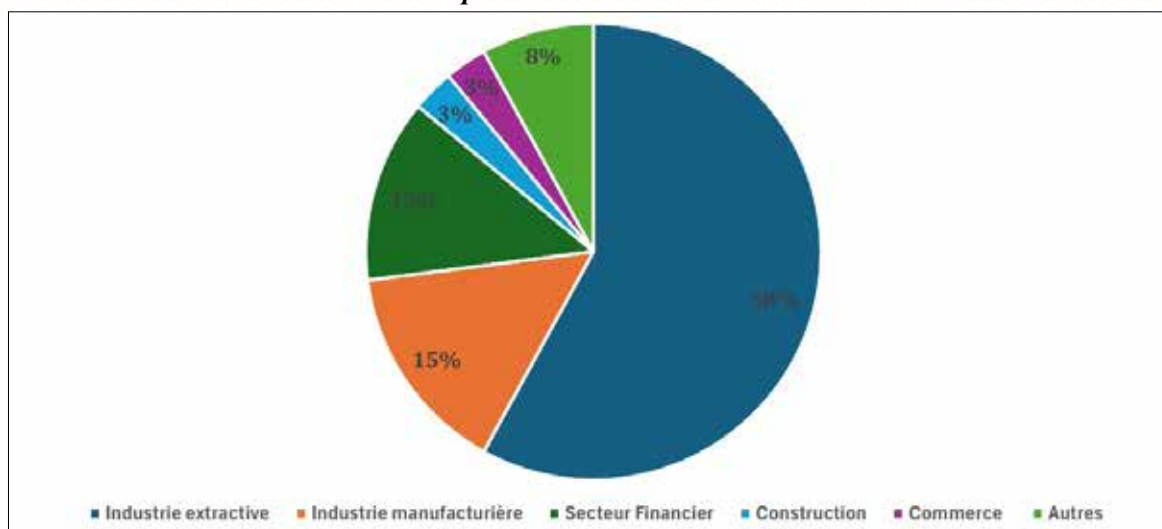
Les Investissement Directs Étrangers (IDE) ont renforcé la dynamique d'industrialisation et le développement des infrastructures, notamment dans les secteurs des mines, de l'énergie, de l'agro-industrie et des BTP. La Côte d'Ivoire a enregistré un flux d'IDE de 1 507,4¹ milliards de FCFA en 2023, après 997,5 milliards de FCFA en 2022 et 772,2 milliards de FCFA en 2021. Cette augmentation traduit la confiance des investisseurs dans la stabilité macroéconomique du pays. Le stock d'IDE est passé de 614,0 milliards de FCFA (+1,5% du PIB) en 2021 à 1 215,0 milliards de FCFA (2,5% du PIB) en 2023, soit une croissance d'environ 98% sur la période.

Cette dynamique a été favorisée par un environnement des affaires en constante amélioration. Pour maximiser l'impact des IDE sur la transformation structurelle. La Côte d'Ivoire consolide progressivement son portefeuille de projets bancables, tout en promouvant les partenariats public-privé et en renforçant les outils de promotion et de facilitation des investissements.

Les flux entrants d'Investissements Directs Etrangers (IDE) sont concentrés principalement dans les secteurs des industries extractives (58%), des industries manufacturières (15%) et financiers (13%).

¹ Source BCEAO

Graphique 1 : Répartition des investissements directs étrangers entrants sur la période 2021-2023 selon les secteurs



Source : MPD/DGP ; BCEAO

1.4. Infrastructures de soutien à la croissance

Au niveau de l'énergie, les investissements réalisés sur la période 2011-2024 ont permis d'accroître la capacité énergétique du pays de 2 229 MW en 2020 à 3 224 MW en 2025, pour garantir un approvisionnement fiable en électricité aux industries et aux ménages. Ainsi, le nombre total de localités électrifiées est passé à 8 690 à fin 2024 contre 2 851 en 2011, augmentant le taux d'accès à l'électricité jusqu'à 99,2% en 2025 contre 48% en 2015.

Pour faire face aux besoins grandissants en électricité, le Gouvernement s'est inscrit dans la poursuite : (i) du développement des infrastructures de production et de transport d'énergie électrique à des coûts compétitifs ; (ii) du renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique; et (iii) de la couverture des besoins en gaz naturel. Une révision du modèle économique du secteur est également prévue pour un équilibre durable.

En matière d'infrastructures routières et de transports, afin de faciliter la mobilité des biens, des services et des personnes, le réseau routier bitumé a été renforcé pour atteindre 8 500 Km en 2024, contre 7 669 Km en 2020. Aussi, le linéaire d'autoroutes est passé de 247 km en 2020 à 400 km en 2025. De même, de grands chantiers structurants ont été réalisés, notamment la construction des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ponts d'Abidjan, le tunnel d'Abobo, la réhabilitation de l'ex-boulevard de Marseille, la construction d'autres ouvrages d'art dans plusieurs localités du pays.

Au niveau aéroportuaire, l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan a vu sa capacité augmentée avec l'ouverture du terminal 2, tandis que les aéroports régionaux de Korhogo, Bouaké et San Pedro ont été rénovés. Les capacités des infrastructures **portuaires** ont été renforcées avec notamment la construction d'un deuxième terminal à conteneurs et un terminal céréalier au Port Autonome d'Abidjan (PAA) et l'achèvement du Terminal Industriel Polyvalent du Port Autonome de San Pedro.

Dans le cadre du développement des infrastructures industrielles, plusieurs zones ont été aménagées à Abidjan et à l'intérieur du pays. Il s'agit notamment de la construction de nouvelles zones industrielles de PK 24, Bonoua, Korhogo, Séguéla, Bondoukou, Yamoussoukro et San Pedro. Dans la même dynamique, les zones industrielles de Koumassi, Vridi et Yopougon ont été réhabilitées.

Par ailleurs, des infrastructures commerciales ont été développées et/ou réhabilitées par l'Etat : (i) la construction du Parc d'Exposition d'Abidjan ; (ii) la construction et l'équipement de 17 marchés ruraux de proximité sur les 40 prévus pour la première phase ; (iii) la réhabilitation du Marché de Gros de Bouaké (85%) ; (iv) la construction du Marché Central de Bouaké et du marché de demi-gros de Yopougon ; et (v) la réalisation du centre des expositions des produits de la petite transformation et de l'artisanat de Yamoussoukro.

Quant au réseau de la grande distribution moderne, il est constitué à fin 2024, notamment de plus de 358 supermarchés et 12 hypermarchés répartis sur toute l'étendue du territoire national avec une nette concentration à Abidjan.

Au niveau du **secteur des arts et de la culture**, en vue de rapprocher l'offre culturelle des populations, tout en favorisant l'expression artistique locale, le Gouvernement a procédé à la construction de neuf (9) nouveaux Centres de Lecture et d'Action Culturelle (CLAC) et à la réhabilitation du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire dans le cadre de la restitution du Djidji Ayokwe, célèbre tambour parleur du peuple ATCHAN, symbole de souveraineté.

De nombreuses **infrastructures de sport** ont été construites à l'occasion de l'organisation de la CAN 2023, pour un investissement global d'environ 500 milliards de FCFA.

Concernant l'**économie numérique**, le **taux de pénétration de l'internet est passé de 10% en 2011 à 50% en 2023**, grâce notamment à l'**implantation d'un Réseau National Haut Débit (Backbone) de 5 207 km de fibre optique**, la construction de deux points d'atterrissement pour le câble sous-marin, améliorant ainsi la connectivité nationale et internationale. En outre, le taux de couverture 4G des localités est passé de 24,44% en 2021 à 65,9% en 2024.

Par ailleurs, en vue de réduire le coût des services numériques, en particulier pour les téléphones portables et les forfaits de données, les actions prioritaires du Gouvernement ont inclus notamment : (i) l'adoption des technologies émergentes ; (ii) le renforcement de la connectivité numérique, notamment une couverture adéquate en réseau 4G; et (iii) l'extension de la couverture du réseau mobile ainsi que de l'internet haut débit sur l'ensemble du territoire.

1.5. Agriculture et sécurité alimentaire

Le Gouvernement a adopté le **Programme National d'Investissement Agricole (PNIA I, 2011-2015) en 2011**. Il regroupe des projets, actions et mesures destinés à canaliser les investissements publics et privés dans le secteur, avec pour ambition de transformer l'agriculture en un secteur moderne, compétitif, durable et inclusif. Il adopte une approche intégrée, qui englobe également le développement de l'élevage et des ressources halieutiques.

La mise en œuvre du PNIA a permis une **progression des exportations agricoles de 27% entre 2011 et 2014**. Pour renforcer ces acquis, le Gouvernement a lancé en 2018, le **PNIA II (2018–2025)** qui vise à assurer la sécurité alimentaire, la création de valeur ajoutée locale, la promotion de chaînes de valeur durables et la résilience des exploitations agricoles face aux défis climatiques.

Parmi les principales réformes et actions mises en œuvre dans ce cadre figurent : (i) l'opérationnalisation dès 2016 de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) ; (ii) le désenclavement des zones de production avec **29 743 km de pistes rurales réhabilitées ou construites** ; (iii) l'amélioration du stockage et de la commercialisation par la construction de 397 magasins équipés ; (iv) le renforcement de l'accès au financement pour les petits producteurs ; (v) la structuration des filières avec la création de cinq interprofessions (gros et petits ruminants, lait, aquaculture et pêche); et (vi) la mécanisation progressive pour alléger la pénibilité du travail agricole et améliorer la productivité du secteur.

Dans le cadre de la mécanisation, **quatre (4) Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM)** disposant chacun d'un pool de 10 chaînes motorisées, ont été installés en zone cotonnière, dans les localités de Napié (Poro), de Dianra (Béré), de Boundiali (Bagoué) et de Nassian (Tchologo). Ces CPSAM font des prestations à coûts réduits aux cotonculteurs.

Grâce à ces efforts soutenus, les productions agricoles ont enregistré des niveaux significatifs entre 2020 et 2024 :

- **cultures de rente** : la **production de Cacao est passée de 2 172 700 tonnes en 2020 à 1 890 000 tonnes en 2024, avec un pic de 2 358 900 en 2022**. Cette baisse résulte de facteurs climatiques défavorables notamment des précipitations excessives dans les zones cacaoyères. La production de la Noix de cajou est passée de 848 700 en 2020 à 944 673 tonnes en 2024 et la production de Coton graine enregistre une baisse de 540 000 en 2022 à 348 000 tonnes en 2024.

- **cultures vivrières** : le volume global de leur production a connu une augmentation remarquable de +16%, passant de 20,4 millions de tonnes en 2022 à 23, 7 millions tonnes en 2024.
- **ressources animales et halieutiques** : la production halieutique est passée de 74 800 tonnes en 2014 à 81 239 en 2023, avec un pic à 105 528 tonnes en 2018. Les estimations de 2024 indiquent une production de 94 553 tonnes.
- **ressources forestières** : la **politique de reconstitution du couvert forestier a permis** le reboisement de 210 645 ha dont 169 651 ha en milieu rural et 40 994 ha en forêts classées entre 2021 et 2024. On s'attend, à travers cette politique, à reconstituer environ 3 millions d'hectares de forêts afin de porter la couverture forestière à 20% du territoire national, d'ici 2030. **Le renforcement de la lutte contre la criminalité sur les ressources en eau, forêt et faune est à souligner.**

Dans une logique de consolidation des acquis, et en vue de permettre à l'agriculture et aux ressources animales et halieutiques de pleinement jouer leur rôle dans le développement harmonieux du pays, le Gouvernement entend : (i) poursuivre la mise en œuvre du PNIA selon le modèle des agropoles ; (ii) renforcer l'accès aux intrants et au financement pour les producteurs, surtout les petits exploitants ; (iii) accélérer la mécanisation et le renforcement des infrastructures agricoles ; (iv) réduire les pertes post-récoltes via des équipements modernes ; (v) poursuivre la sécurisation foncière ; (vi) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques; et (vii) renforcer les dispositifs de production des ressources animales (ovins, bovins, caprins, produits laitiers d'origine animale, etc.) et halieutiques.

1.6. Environnement et transition écologique

Selon le Rapport-Pays 2023 (CCDR de la Banque mondiale) sur le Développement et le Climat de la Côte d'Ivoire, si des actions majeures ne sont pas réalisées en urgence dans le pays, **les effets du changement climatique pourraient réduire le PIB de 3 à 4,5% d'ici 2030.**

Pour faire face à l'urgence climatique, le Gouvernement ivoirien a élaboré depuis 2012 une **Politique Nationale sur l'Environnement**, qui s'appuie sur le Programme National d'Atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES) et d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNCC). La stratégie du Gouvernement a été renforcée avec l'adoption en 2018 de la politique nationale de l'environnement et du développement durable.

En 2022, la Côte d'Ivoire a revu sa contribution dans **la lutte contre les effets du changement climatique**. Son ambition actuelle est de réduire de 30,41% ses émissions de GES d'ici à 2030 et ce, pour un coût global estimé à 22 milliards de dollars représentant environ 17% du PIB sur la période. Également en 2023, un **nouveau Code de l'Environnement** a été élaboré dans le respect des principes de durabilité, de la responsabilité environnementale, des sanctions renforcées, et des nouvelles procédures d'évaluation environnementale.

En 2024, le Gouvernement a institué le **Bureau Marché Carbone** pour renforcer la lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire. Ce bureau constitue le guichet unique de participation aux mécanismes de marché et de non-marché carbone, qui a pour but d'encadrer, de certifier et de promouvoir les transactions de crédits carbone en Côte d'Ivoire. Aussi, une **Commission Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (CNLCC)** a été **créée en juin 2024**, pour coordonner, superviser et créer une synergie d'action et améliorer la gouvernance climatique en assurant l'implication de toutes les parties prenantes.

En 2025, une **nouvelle Loi sur le changement climatique** a été adoptée pour encadrer l'atténuation, l'adaptation et la gouvernance climatique en Côte d'Ivoire.

Trois (3) initiatives majeures justifient le leadership de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre les effets du changement climatique en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de l'adoption du Rapport sur le Climat et le Développement (CCDR), des efforts menés dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI, et de l'opérationnalisation du CCDR.

En vue de rendre l'agriculture ivoirienne plus résiliente aux changements climatiques, le Gouvernement a mis en place des projets d'agroforesterie pour promouvoir un cacao durable, en partenariat avec les PTF. Aussi faut-il noter les initiatives telles que « Abidjan Legacy Program », lancée lors de la COP15 en 2022.

1.7. Capital humain, jeunesse et emploi

Afin de soutenir le processus de transformation économique et sociale, le Gouvernement ivoirien **a fait de l'amélioration du capital humain une priorité.**

A cet effet, d'importants efforts ont été consentis au niveau des différentes dimensions du capital humain qui sont l'éducation, la santé, les compétences, l'expérience et les connaissances. L'accès à l'éducation de base a été renforcé, sur la dernière décennie, grâce notamment à la loi sur l'école obligatoire. En effet, le Taux Brut de Scolarisation au primaire est passé de 98% en 2020 à 109,5% en 2024. La part relative des élèves du primaire achevant totalement les six années d'études du cycle primaire est passée de 83,7% en 2020 à 85,2% en 2024. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au secondaire premier Cycle est passé de 75,8% en 2020 à 82,27% en 2024.

Ces performances ont été possibles grâce notamment au renforcement des infrastructures scolaires. Les investissements dans l'éducation sur la période 2021-2024 ont permis de construire 1 510 salles de classe au préscolaire, 5 267 salles de classe au primaire et 227 lycées et collèges au secondaire.

Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, 7 établissements de formation professionnelle ont été construits (Yamoussoukro, Diabo, Kong, Korhogo, Ebimpé, Gbéléban, Dabakala). Notons aussi qu'un centre de formation dédié aux énergies renouvelables à Yopougon a été construit et équipé dans le cadre de l'académie des talents (ACT). De plus, 16 établissements d'enseignement technique ont été réhabilités. Le nombre d'apprenants, in fine, pour 100 000 habitants est passé de 456 en 2021 à 515 en 2023.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la construction des Universités de Bondoukou et de San Pedro a fait passer le nombre d'universités publiques de 7 à 9 sur la période 2021-2024. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 960 en 2020 à 965 en 2023.

Concernant la Santé, l'espérance de vie à la naissance est passée de 60,14 ans en 2020 à 62,28 ans en 2024 et la proportion de personnes vivant à moins de cinq kilomètres d'un établissement de santé est passée de 70,1% en 2020 à 82% à fin juin 2025. Ces acquis résultent d'importants investissements et réformes réalisés, notamment (i) la construction de 306 Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC), 5 nouveaux Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), 3 nouveaux Hôpitaux Généraux; et (ii) la réhabilitation de 745 ESPC, 26 Hôpitaux Généraux, 14 CHR et 4 CHU.

Ces actions se sont soldées par une amélioration continue de l'IDH de 2020 à 2023, passant de 0,553 en 2020 à 0,582 en 2023. Depuis 2020, la Côte d'Ivoire évolue dans la catégorie des pays à IDH Moyen (0,550).

Pour ce qui est de la **Couverture Maladie Universelle (CMU)**, ce sont 11 925 755 personnes supplémentaires qui ont été enrôlées à la CMU entre 2021 et 2024, portant le nombre de personnes enrôlées en juillet 2025 à 20 012 861. Enfin, le nombre d'établissements conventionnés a atteint 2 435 en 2024, permettant à un plus grand nombre de citoyens d'utiliser la CMU.

En outre, les projets et programmes mis en œuvre ont permis la **création d'environ 1,44 million d'emplois formels depuis 2011.**

De plus, d'importantes réformes ont été engagées **dans le domaine de l'emploi.** Ces mesures concernent notamment l'assurance santé et l'assurance retraite qui a été étendue aux travailleurs du secteur informel et du monde rural.

Concernant la jeunesse, la mise en œuvre du **PJGouv** sur la période 2023-2024, a permis d'obtenir les acquis suivants : (i) 2 608 869 jeunes directement impactés ; (ii) 12 947 627 jeunes sensibilisés contre les fléaux sociaux ; (iii) 235 structures de formation et infrastructures de jeunesse construites ou réhabilitées ; (iv) 407 161 jeunes insérés dans le milieu professionnel ; (v) 289 105 projets d'entrepreneuriat des jeunes financés ; (vi) 139 881 bourses d'études et de secours financiers octroyés aux jeunes; et (vii) 103 902 jeunes pris en charge dans le cadre de l'École de la Deuxième Chance.

Pour optimiser la contribution du capital humain au développement économique et social efficace de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement entend : (i) renforcer le système éducatif afin d'assurer l'employabilité des jeunes et l'adéquation formation emploi à travers l'alignement des programmes de formation sur les besoins du système productif ; (ii) accroître la part des apprenants de l'ETFPA de 6,2% à 15% d'ici 2030 ; (iii) opérationnaliser

les 10 Pôles Régionaux d'Excellence Santé (PRES); et (iv) assurer une couverture totale de la population par la CMU.

1.8. Services sociaux de base et Inclusion sociale

Depuis 2021, d'énormes efforts ont été consentis par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté à travers des projets multisectoriels et renforcer l'inclusivité de la croissance.

Pour ce qui est de l'inclusion sociale, **le programme de filets sociaux** et des mécanismes d'autonomisation économique des femmes a été expérimenté et étendu à l'échelle nationale. Ainsi, de 2021 à octobre 2025, ce sont 327 000 nouveaux ménages parmi les plus pauvres qui ont reçu les transferts monétaires contre 227 000 ménages entre 2017 et 2020.

Concernant les mécanismes d'autonomisation économique des femmes, les actions ont porté sur : (i) le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) qui a mobilisé plus de **80 milliards de FCFA** et financé les projets de plus de 420 000 femmes, soit plus de 2 millions de familles en 2024 ; (ii) le fonds BACI de promotion de l'Entrepreneuriat Féminin avec 5 milliards de dotations et plus de 300 bénéficiaires ; (iii) le Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME) ciblant les PME féminines; et (iv) le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFNFD) qui a renforcé leur accès au crédit à travers les Systèmes Financiers Décentralisés.

Le gouvernement a mené plusieurs politiques hardies pour améliorer les revenus des populations tout en luttant contre l'inflation. Plusieurs réformes ont été adoptées afin de préserver le pouvoir d'achat des populations, telles que l'octroi de 60% du prix CAF aux producteurs de café et de cacao, le déblocage en 2014 des salaires des fonctionnaires et agents de l'État en vigueur depuis 1989, augmentation du salaire des fonctionnaires et agents de l'État, et le doublement du SMIG qui est passé à 75 000 FCFA en 2023 contre 36 607 FCFA en 2013. **Ces actions ont permis une baisse substantielle du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire, passant de 55,4% en 2011 à 37,5% en 2021.**

En matière d'**accès aux services sociaux de base**, outre les services éducatifs et de santé, des efforts importants ont été consentis par le Gouvernement dans les domaines des logements sociaux, de l'électricité et de l'eau potable.

Concernant la production de logements sociaux, le nombre de logements implantés dans le cadre du Programme Présidentiel de Logements Sociaux Économiques est passé à 42 000 en 2025 contre 23 000 logements en 2020.

L'accès à l'électricité s'est nettement amélioré entre 2020 et 2024 avec un taux de couverture de 97,6% en 2025 contre 69,3% en 2020 et un taux d'accès de 99,2% fin 2025 contre 88% en 2020.

L'accès des populations à l'Eau potable s'améliore graduellement. Le taux de couverture en hydraulique urbaine (HU/HVA) est passé de 55% en 2011 à 65% en 2024 et le taux de couverture en Hydraulique villageoise (HV) est passé de 47% en 2011 à 63% en 2024.

Au total, le processus d'**inclusion sociale** en Côte d'Ivoire progresse selon une trajectoire ascendante, améliorant ainsi les conditions de vie de la population.

1.9. Gouvernance, paix et sécurité

La Côte d'Ivoire a renforcé sa **gouvernance politique et institutionnelle** depuis 2011. Cette dynamique s'est traduite par des avancées significatives dans les principaux indicateurs du secteur. Ainsi, selon l'indice Mo Ibrahim qui évalue la gouvernance en Afrique, le pays est passé de la 18^{ème} place en 2020 à la 16^{ème} en 2023. Au niveau de l'indice de perception de la corruption, la Côte d'Ivoire s'est classée 60^{ème} en 2024 contre la 104^{ème} place en 2020. Le pays a ainsi gagné 67 places au classement en une décennie.

Le cadre politique et institutionnel s'est également amélioré avec l'indice CPIA qui est passé de 3,58 en 2020 à 3,9 en 2024, un score supérieur à la moyenne des pays IDA de l'Afrique subsaharienne établie à 3,1.

Les initiatives du Gouvernement en matière de gouvernance se sont traduites par la mise en place ou l'adoption de dispositifs institutionnels et juridiques appropriés tels que : (i) la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ; (ii) la loi relative à la prévention de l'enrichissement illicite ; (iii) la loi relative à la lutte

contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme; et (iv) les textes relatifs à la déclaration obligatoire de patrimoine. Ces réformes s’accompagnent d’une dynamique de digitalisation de l’administration, avec : (i) la modernisation du dispositif de recueil et de traitement des plaintes et dénonciations ; (ii) l’instauration d’un registre social unifié visant à renforcer l’inclusion et le ciblage des politiques publiques; et (iii) la dématérialisation des procédures dans des secteurs-clés comme la fiscalité, la justice, l’état civil et le foncier.

Dans la dynamique de capitalisation de ces avancées, l’action du Gouvernement se concentrera davantage sur : (i) la généralisation de la digitalisation des services publics ; (ii) le renforcement du processus de décentralisation et de réduction des inégalités régionales; et (iii) la poursuite de la lutte contre la corruption.

La Côte d’Ivoire consolide progressivement sa stabilité politique et sociale depuis 2011, grâce aux effets cumulatifs des réformes engagées en faveur de la paix et du vivre-ensemble. Cette dynamique se reflète notamment à travers l’évolution de l’Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS), dont la valeur est passée de 52% en 2021 à 58% en 2023. De même, le score de la Côte d’Ivoire à l’Indice Global de Démocratie (IGD) s’est maintenu à 4,22/10 depuis 2021, traduisant des efforts à consolider pour une meilleure stabilité du cadre institutionnel et politique. S’agissant de la sécurité intérieure, les progrès sont également significatifs, avec l’indice national de sécurité qui est passé de 1,6 en 2020 à 1,2 en 2024.

Pour consolider la paix et la cohésion sociale, le Gouvernement s’attelle notamment à renforcer : (i) les mécanismes de préservation de la paix ; (ii) les capacités opérationnelles et logistiques des forces de sécurité et de la protection civile; et (iii) le civisme, la citoyenneté et le capital mental.

Tableau 1 : *Principaux indicateurs macroéconomiques sur la période 2021-2025*

Indicateurs	2011	2016	2021	2024	2025
Taux de croissance du PIB réel (en %)	-6,6	7,2	7,1	6,0	6,5
PIB par habitant prix courant (En milliers de FCFA)	817	1 123,9	1 373,5	1 653,5	1 764,2
PIB par habitant en dollars US	1 733		2 366,8	2 641,4	3 148,2
Crédit à l’économie (% PIB)	9,0	19,0	22,7	24,1	24,7
Service de la dette (milliard FCFA)	1 317,2		2 204,4	5 206,0	6 426,5
Dette totale (% PIB)	69	31,5	50,2	59,5	57,0
Taux d’investissement (% PIB)	14,1	23,3	21,1	23,1	24,0
<i>Public</i>	4,1	5,3%	5,7	7,8	8,1
<i>Privé</i>	10,0	18,0	15,4	15,3	15,9
Taux d’inflation	4,9	0,7	4,2	3,5	1,0
Taux de pression fiscale (% PIB)	8,2	11,7	12,6	13,8	15,0
Déficit budgétaire (%PIB)	-2,7	-2,9	-4,9	-4,0	-3,0
Déficit courant (%PIB)	-6,9		-3,9	-4,0	-1,2
Épargne intérieure brute (EIB) en % du PIB	25,5	23,4	23,1	23,7	24,7
Taux de pauvreté (%)	55,4	44,4 (2015)	37,5		
Emplois formels créés	675 305	563 846 (2017)	994 645	1 376 583	1 441 676

Source : MPD/MF

Malgré ces progrès socioéconomiques, le Diagnostic Stratégique du PND 2026-2030 révèle **des défis importants qui se résument en dix (10) points** : (i) l’accélération de la transformation structurelle de l’économie ; (ii) la réduction du poids important du secteur informel ; (iii) le développement des infrastructures stratégiques de soutien à la modernisation de l’appareil productif, notamment les infrastructures numériques, industrielles et énergétiques ; (iv) l’intensification des investissements dans le capital humain et l’innovation technologique ; (v) le développement urbain et l’accès à un logement décent ; (vi) l’emploi et l’autonomisation des jeunes et des femmes ; (vii) l’approfondissement du marché financier et l’inclusion financière ; (viii) le renforcement de la résilience face au changement climatique, y compris le développement de l’économie circulaire ; (ix) le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l’Etat; et (x) l’amélioration du climat des affaires afin de stimuler les investissements privés et attirer les investissements directs étrangers.

Conclusion

La mise en œuvre des PND de 2021 à 2025 a permis de consolider les bases d'une transformation structurelle de l'économie ivoirienne, en stimulant l'industrialisation, renforçant les infrastructures économiques et sociales, et posant les jalons d'une économie plus compétitive et inclusive. Des avancées notables ont été enregistrées dans des domaines clés tels que l'extension de l'accès à l'électricité, la montée en puissance du secteur secondaire, la transformation locale des produits agricoles et l'amélioration de l'inclusion sociale et financière.

Ce bilan confirme la pertinence des orientations stratégiques retenues par le Gouvernement dans sa politique de développement et met en lumière les axes à renforcer dans le cadre du prochain PND. Pour accélérer la transformation économique et répondre aux aspirations sociales, les orientations pour le prochain cycle de développement visent à mobiliser davantage de financements pour les secteurs productifs, à consolider les réformes structurelles et à faire du secteur privé un moteur puissant de croissance, d'innovation et de création d'emplois durables.

II. Piliers et axes stratégiques du PND 2026-2030

Le Plan National de Développement (PND) 2026-2030 s'inscrit dans la continuité du PND 2021-2025 tout en se fondant sur le « Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 » et le projet de société « Côte d'Ivoire Solidaire ». Au regard de l'évolution de l'environnement international il redéfinit des défis résiduels et émergents, et des aspirations des populations, les repères stratégiques de la vision 2030 en vue de renforcer et d'accélérer la dynamique de développement.

2.1. Vision du PND 2026-2030

La vision du PND 2026-2030 est de : « **Bâtir une Grande Nation Stable, Ambitieuse et Solidaire** ». Cette vision repose sur une nouvelle stratégie de développement, qui vise à relever de façon substantielle la productivité globale de l'économie, accélérer l'industrialisation du pays et promouvoir la création d'emplois décents.

2.2. Objectifs

Le PND 2026-2030 est également une opportunité renouvelée pour le Gouvernement d'offrir à la population, aux opérateurs publics et privés ainsi qu'aux partenaires au développement, une vision claire et un cheminement organisé, volontariste et inclusif de la stratégie de développement.

Les objectifs de développement sont connus : faire de la Côte d'Ivoire **un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure**, baisser significativement le taux de pauvreté, accroître l'espérance de vie à la naissance, créer plus de 3 millions d'emplois décents, obtenir un Indice du Capital Humain de 0,7 et un niveau d'Investissement Direct Étranger représentant 3,3% du PIB.

Pour réaliser cette vision et atteindre ces objectifs, le PND 2026-2030 est structuré autour de six (6) piliers :

Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables ;

Pilier 2 : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles ;

Pilier 3 : Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ;

Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ;

Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire; et

Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.

PILIER 1 : Paix, sécurité et stabilité durables

La paix, la défense et la sécurité sont essentielles pour garantir la stabilité et soutenir son développement. Elles constituent les déterminants de la protection des populations, la préservation de l'intégrité du territoire et la continuité de l'action de l'État. Elles permettent également de créer un climat favorable aux investissements, à la croissance économique et à l'amélioration du bien-être collectif. Leur renforcement demeure une condition indispensable pour consolider l'État de droit et promouvoir la cohésion sociale.

La Côte d'Ivoire a enregistré des avancées notables en matière de stabilité politique et sociale ces quinze dernières années. Cette dynamique s'est notamment traduite par une nette progression de l'Indice national de paix et de cohésion sociale, qui est passé de 52% en 2021 à 58% en 2023. Dans le même élan, le pays continue d'affirmer sa stabilité démocratique, avec un score à l'Indice global de démocratie maintenu à 4,22 depuis 2021. Cette stabilité institutionnelle s'appuie sur une amélioration du climat sécuritaire, illustrée par un indice général de sécurité qui s'est situé à 1,2 en 2024.

Malgré ces progrès, d'importants défis demeurent. Le pays fait face à un afflux croissant de réfugiés et de demandeurs d'asile liés à la situation sécuritaire dans la sous-région, ainsi qu'à de nouvelles menaces transnationales. Parmi celles-ci figurent le terrorisme, la criminalité organisée et transfrontalière et la cybercriminalité. A cela s'ajoutent la propagation de fausses informations destinées à fragiliser la cohésion nationale.

Ce pilier vise à poursuivre et intensifier les efforts pour renforcer la sécurité nationale par une action coordonnée, préventive et dissuasive, afin de conforter la paix, d'ancrer la cohésion sociale et de garantir l'intégrité du territoire et la protection des institutions de la république.

Dans cet élan, l'État adaptera son dispositif aux nouvelles exigences sécuritaires et au contexte géopolitique en constante évolution. L'action du Gouvernement s'organisera autour de trois priorités stratégiques, à savoir : (i) la préservation de la stabilité politique et sociale ; (ii) le renforcement des capacités de prévention, d'anticipation et de réponse rapide ; et (iii) le renforcement de l'efficacité des institutions en charge de la protection civile.

Ces priorités se traduiront par l'intensification de la coordination et de la collaboration, le partage accru des informations stratégiques et l'intégration renforcée des systèmes d'information au sein du dispositif sécuritaire national.

Ainsi, à travers ce pilier, les objectifs suivants sont visés :

- ❖ Faire passer l'Indice Nationale de Solidarité et de Cohésion Sociale de 57,95% en 2024 à 65% d'ici 2030 ;
- ❖ Faire passer l'Indice Général de Sécurité de 1,3 en 2025 à 1,1 en 2030 ;
- ❖ Faire passer le Ratio Policier/habitants de 1/509 en 2024 à 1/400 en 2030 ; et
- ❖ Faire passer le Ratio Gendarme/habitants de 1/1 500 en 2024 à 1/1 000 en 2030.

PILIER 2 : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles

Ce pilier vise le renforcement des bases productives, l'accélération de la transformation des matières premières agricoles et la construction d'une économie plus résiliente et compétitive. Il a également pour objectif de renforcer la sécurisation foncière rurale inclusive et durable ainsi que la sécurité et la souveraineté alimentaire. Il permettra d'améliorer la productivité et d'accroître la compétitivité des systèmes de production et de distribution alimentaires.

L'agriculture englobe les filières végétales, animales et halieutiques, et joue un rôle fondamental dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire et la transformation industrielle du pays. En 2023, elle représentait environ 50% des emplois et près de 60% des exportations, confirmant ainsi sa place stratégique dans le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire.

Leader mondial dans la production de plusieurs spéculations, notamment le cacao, la Côte d'Ivoire a amorcé ces dernières années une dynamique soutenue de renforcement de ses chaînes de valeurs agricoles, en mettant l'accent sur la transformation locale et la création d'emplois. En effet, la transformation locale du cacao a progressé, atteignant 42% en 2023-2024 contre 28% en 2019-2020, grâce à une capacité de broyage en hausse

(972 040 tonnes). La filière anacarde a connu des progrès notables, avec un taux de transformation locale qui est passé de 12,2% en 2020 à 36,4% en 2024. Cette évolution est liée à l'implantation de 29 usines opérationnelles, qui génèrent plus de 14 000 emplois directs. La filière riz suit également une bonne dynamique, avec une production qui a connu une croissance annuelle moyenne de 10,7% depuis 2020.

Toutefois, la productivité agricole est restée faible, avec notamment des rendements moyens de 2,5 t/ha pour le riz et 2 t/ha pour le maïs, bien en dessous de leur potentiel de 5 t/ha, voire 8 t/ha en systèmes intensifs et de 3-5 t/ha avec semences améliorées et usage d'engrais. Cette sous-productivité s'explique principalement par la dégradation des sols, l'accès limité aux intrants, la faible couverture en irrigation (moins de 3% des terres irriguées) et le faible niveau de mécanisation (environ 4,3 tracteurs pour 1 000 ha cultivables contre 5 à 10 tracteurs / 1 000 ha conformément à l'objectif de mécanisation minimale de la FAO pour les pays émergents).

En vue de surmonter ces difficultés, le Gouvernement ambitionne de faire de l'agriculture un secteur moderne, intelligent, productif, inclusif et résilient face aux changements climatiques, fondé sur la mécanisation, l'irrigation, la transformation locale et la valorisation de chaque filière du champ à la table.

Dans ce cadre, l'Etat modernisera profondément les secteurs agricole, animal et halieutique et de l'élevage, en attirant davantage d'investissements privés, en améliorant la productivité et en développant des chaînes de valeur intégrées et créatrices d'emplois.

Cette dynamique renforcera la transformation structurelle de l'économie et favorisera l'augmentation durable des rendements des cultures vivrières et de rente. Pour ce faire, la stratégie reposera sur l'agriculture de précision, l'irrigation intelligente, l'usage des drones, la mécanisation, l'agroforesterie et des pratiques durables.

Le Gouvernement intensifiera les investissements stratégiques dans : (i) le développement et la diffusion de technologies agricoles améliorées (semences, engrais, fertilisants, biotechnologies) ; (ii) le renforcement des services de vulgarisation et d'information agricole ; (iii) les infrastructures de soutien (irrigation, stockage, routes rurales, logistique, financement); et (iv) la connexion des producteurs aux marchés locaux et internationaux.

En outre, le Gouvernement renforcera l'encadrement des paysans et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et valorisera davantage les prix aux producteurs, afin d'assurer une meilleure rémunération du travail agricole.

Ce pilier a également pour objectif d'accélérer le développement des chaînes de valeurs agricoles, notamment dans les 16 filières prioritaires (cacao, café, coton, anacarde, hévéa, palmier à huile, noix de coco, mangue, banane, ananas, riz, manioc, maïs, igname, plantain et légumes), ainsi que dans les filières émergentes de l'apiculture, de l'aquaculture et de l'élevage.

La stratégie s'appuiera aussi sur le développement de l'AgriTech, la recherche et l'innovation, ainsi que sur l'accompagnement structuré des filières à travers des clusters agricoles et centres d'excellence, soutenus par un fonds technologique et une réforme de la gouvernance statistique.

Le Gouvernement continuera à renforcer la sécurisation foncière rurale, à travers la délimitation et la protection de réserves foncières exclusivement dédiées à la production agricole. Cette démarche permettra de garantir aux producteurs un cadre stable et attractif pour investir et développer leurs exploitations. La valorisation des résidus agropastoraux et halieutiques sera également au cœur de la stratégie.

Le numérique et l'Intelligence Artificielle (IA) seront des leviers clés pour moderniser l'agriculture, l'industrie, la santé et la finance, nécessitant une connectivité fiable, des infrastructures de données et le renforcement des compétences. A cet effet, de nouveaux métiers agricoles (machinistes, pilotes de drones, techniciens, encadreurs) seront promus en vue d'attirer la jeunesse et stimuler l'innovation dans le monde rural.

Par ailleurs, la gouvernance multisectorielle sera consolidée par l'harmonisation réglementaire et la concertation entre acteurs, tandis qu'un fonds de garantie et la défiscalisation des équipements agricoles encourageront la mécanisation et l'installation d'usines locales de montage et maintenance.

L'accent sera également mis sur l'opérationnalisation des neufs (9) Agro-pôles, avec une gouvernance efficace et harmonisée à l'échelle nationale. Par ailleurs, le Gouvernement s'emploiera à améliorer l'environnement des affaires agricoles afin de renforcer l'attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE). Il s'attellera aussi à mobiliser le secteur privé à travers des Partenariats Public-Privé (PPP) pour le développement des parcs industriels, la transformation, le stockage et la commercialisation locale et internationale des produits agricoles.

Des incitations fiscales et réglementaires seront également mises en place pour attirer les investisseurs et encourager l'implantation d'entreprises agricoles dans ces zones.

Par ailleurs, une politique de production locale de semences améliorées et d'engrais organiques sera mise en œuvre et des unités locales de production ou de montage d'équipements agricoles seront créées. Ainsi, des politiques structurantes axées sur trois (3) leviers principaux seront adoptées. Il s'agit de : (i) l'amélioration de l'accès aux semences et aux intrants ; (ii) la maîtrise de l'eau; et (iii) le soutien à la mécanisation agricole.

Un accent particulier sera mis sur la transformation des résidus agropastoraux et halieutiques, l'innovation, la recherche et le développement à travers des outils tels que l'Intelligence Artificielle. Cette approche contribuera à mieux valoriser les sous-produits agricoles ainsi que les résultats de la recherche, tout en renforçant la collaboration entre les universités, les centres de recherche et le secteur agricole.

Aussi, ces initiatives permettront de surmonter certains défis du secteur agricole, notamment en améliorant l'analyse prédictive, la planification des semis, la surveillance des conditions climatiques et l'anticipation des rendements. Il s'agira de développer une infrastructure robuste de données agricoles portant sur les statistiques de production, les données climatiques, les données liées aux sols, mais aussi aux marchés. Ce socle facilitera l'essor de l'entrepreneuriat privé dans le domaine des technologies agricoles (AgriTech), en encourageant notamment l'adoption d'une agriculture de précision fondée sur l'utilisation du GPS, de capteurs intelligents et de l'analyse de données. Ces innovations permettront d'optimiser les pratiques de plantation, d'irrigation et de récolte, tout en contribuant à atténuer les risques liés au financement des producteurs.

Un accent particulier sera également mis sur le renforcement de la gouvernance multisectorielle et de la recherche. Dans cette optique, une harmonisation du cadre réglementaire en matière d'agriculture, d'investissement et de foncier est envisagée pour lever les goulots institutionnels qui freinent le développement du secteur. Cette démarche sera mise en œuvre à travers l'organisation de concertations entre acteurs visant à réduire les duplications et à optimiser l'allocation des ressources. Par ailleurs, cette coordination s'accompagnera du déploiement d'un dispositif de suivi-évaluation efficace, afin de renforcer la redevabilité et favoriser une capitalisation optimale des acquis.

En outre, pour l'accroissement de l'initiative et de la participation du secteur privé, l'État entend stimuler les investissements privés dans la production, la transformation et la distribution agricoles. Cette dynamique s'appuiera sur le Partenariat Public-Privé (PPP), l'amélioration de l'environnement des affaires et le soutien aux Petites et Moyennes Entreprises agricoles, à travers l'accès au financement agricole, la mise en place de centres de formation et d'apprentissage spécialisés, en liaison avec les Ministères en charge de l'enseignement et de la formation, en vue de la formation du capital humain local pour mieux répondre aux besoins et spécificités des filières. Cela se traduira par des investissements ciblés dans les infrastructures agricoles, notamment les Investissements Directs Etrangers stratégiques pour soutenir l'innovation et la première transformation. Les champions nationaux locaux seront stimulés également par la mise en place de mécanismes de financement des acteurs nationaux.

L'économie circulaire constituera un important levier pour la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire. Elle permettra de concilier la croissance économique, la résilience environnementale et l'inclusion sociale. Les actions pour le secteur agricole et des ressources animales et halieutiques incluront la promotion de la valorisation des résidus agricoles, animales et halieutiques et la prise en compte de la problématique de l'appauvrissement et de la pollution des sols.

A cet effet, un accent sera mis sur la facilitation de la commercialisation des produits issus des initiatives circulaires en vue de renforcer : (i) la valorisation des effluents d'élevage et ; (ii) la transformation des sous-produits animaux et halieutiques (cornes, cuir, peau, coquilles d'escargots et d'œufs) pour l'incorporation dans l'alimentation animale, la production d'énergie (bio-digesteur) et d'engrais organique. Dans un second temps, l'approche circulaire consistera à introduire des innovations à forte valeur ajoutée. Cette valorisation contribuera ainsi à une gestion durable des ressources et à la réduction des pertes post récolte.

En ce qui concerne l'économie bleue, les interventions suivantes seront menées : (i) promouvoir une chaîne de valeur bleue inclusive intégrant le secteur de la pêche, de l'aquaculture durable, de la pêche ornementale et du tourisme ; (ii) promouvoir un commerce et une commercialisation responsables, inclusifs et équitables du poisson ; et (iii) former les populations locales aux métiers de l'économie bleue.

Les actions porteront autant sur les secteurs économiques traditionnels tels que la pêche, le tourisme et les activités portuaires que sur de nouveaux secteurs à fort potentiel (aquaculture, construction navale, etc.). Dans la dynamique de la mobilisation du potentiel de l'économie bleue, la mise en œuvre des schémas de développement des régions littorales sera accélérée. Ces schémas serviront de levier au développement pour attirer des investissements orientés vers des activités créatrices de richesses et soucieuses de la préservation des littoraux.

Ce pilier est structuré autour de sept (7) axes stratégiques, à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur agricole ; (ii) l'accélération de la modernisation agricole et résilience de l'agriculture ; (iii) le renforcement de la sécurisation foncière agricole ; (iv) la promotion de la valorisation des productions agricoles, animales et halieutiques dans un environnement de contribution accrue du secteur privé ; (v) la stratégie d'utilisation concertée/conjuguée des eaux de surface et souterraines pour l'irrigation ; (vi) le renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires et ; (vii) le développement de l'économie circulaire.

Au total, les efforts du Gouvernement au cours de la période permettront d'améliorer les indicateurs suivants : (i) le niveau annuel de production des principales cultures d'exportation ; (ii) le taux de transformation des principales cultures de rente ; (iii) la production rizicole, la compétitivité du riz Ivoire ; (iv) la proportion de terroirs villageois délimités et ; (v) le taux de couverture en besoins nationaux en protéines animales.

Ainsi le Gouvernement vise les objectifs majeurs de développement suivants :

- ❖ Porter le taux de couverture des besoins en riz de 63% en 2024 à 105,5 % d'ici 2030 ;
- ❖ Faire passer la proportion de terroirs villageois délimités de 73,87 % à 100 % sur la même période ;
- ❖ Augmenter les superficies couvertes par des certificats fonciers, de 706 318 hectares en 2024 à 10 760 762 hectares à l'horizon 2030 ; et
- ❖ Améliorer le taux de transformation des principales cultures de rente. Le Gouvernement mettra en œuvre des actions visant à : (i) porter le taux de broyage du cacao de 42% en 2024 à 50% en 2030 ; (ii) augmenter la transformation de la noix de cajou, passant de 34% en 2024 à 70% en 2030; et (iii) atteindre un objectif de 50% en 2030 contre 15% en 2024 pour la transformation du café.
- ❖ Améliorer entre 2024 et 2030, la couverture des besoins nationaux en protéines animales par la production locale dans trois (3) domaines clés : (i) la viande et les abats de 49 % à 80 % ; (ii) les ressources halieutiques de 18% à 70 % ; et (iii) le lait et les produits laitiers de 14 % à 50 %.

PILIER 3 : Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité

Dans l'optique de favoriser un écosystème économique dynamique et inclusif, il est important d'**accélérer le processus d'industrialisation de notre économie et de promouvoir l'investissement privé et le contenu local, favoriser l'émergence de champions nationaux et réduire l'informalité**. Ce pilier vise à mettre en place, dans le contexte ivoirien, les projets et réformes stratégiques nécessaires pour faire du secteur privé le principal moteur d'une croissance économique durable et inclusive.

Un nouveau pacte entre l'État et le secteur privé, basé sur la confiance, la transparence et le partage des objectifs pour libérer le potentiel du secteur privé, sera établi.

L'ambition est de dynamiser le secteur productif en renforçant l'appui au secteur privé national afin de faire émerger des entreprises et PME locales compétitives, capables de tirer parti de l'économie circulaire et d'accélérer la transformation des produits agricoles. Il met également l'accent sur la création d'emplois et l'adéquation compétences-marché du travail, avec un tissu entrepreneurial plus résilient, notamment pour les jeunes et les femmes. L'amélioration du climat des affaires devra attirer davantage d'IDE vers les secteurs porteurs, tandis que la réduction de l'informalité reposera sur des incitations progressives et une fiscalisation appuyée par les outils numériques.

Le secteur tertiaire poursuivra son rôle moteur et devrait croître en moyenne de 7,0 % sur la période, soutenu par la formalisation économique et les performances du secteur secondaire. Le Gouvernement développera un secteur culturel modernisé et digitalisé, ainsi qu'une industrie touristique performante visant une contribution de 11 % du PIB d'ici 2030, positionnant la Côte d'Ivoire comme 5^{ème} destination touristique africaine.

L'accent sera également mis sur la création d'emplois et l'adéquation entre les compétences disponibles et les besoins du marché. L'Etat assurera la valorisation d'un tissu entrepreneurial dense, compétitif et résilient, propice à la création de valeurs et d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Il s'agira aussi d'améliorer le climat des affaires pour attirer davantage d'Investissements Directs Etrangers (IDE) en les orientant notamment vers des secteurs porteurs et à forte intensité de main-d'œuvre.

De plus, ce pilier vise la réduction de l'informalité à travers des mesures d'incitation et de fiscalisation progressives adaptées au tissu économique, en s'appuyant fortement sur des outils digitaux innovants.

En ce qui concerne le secteur minier et énergétique, la Côte d'Ivoire entend renforcer et intégrer les chaînes de valeur dans les secteurs des mines, de l'énergie et du pétrole en privilégiant une exploitation responsable et une transformation locale accrue. Cette orientation s'appuie sur une meilleure connaissance des ressources, un cadre réglementaire attractif et un renforcement du contenu local pour accroître la valeur ajoutée nationale. L'État soutiendra les PME par des financements, des formations et l'accès aux marchés, tout en développant des partenariats public-privé afin de structurer des chaînes de valeur intégrées, génératrices d'emplois et de retombées économiques pour les populations.

En matière de développement des industries culturelles et créatives, du patrimoine et de la francophonie, le Gouvernement œuvrera à la mise en place d'un secteur culturel structuré, digitalisé, performant et attractif. Ce secteur contribuera significativement à la valorisation du patrimoine culturel, à la croissance économique, à la cohésion sociale et au rayonnement international du pays.

Par ailleurs, le Gouvernement vise à positionner le Tourisme et les Loisirs comme un secteur performant et innovant, à même de contribuer durablement à la création d'emplois, avec un apport à la richesse nationale de 11% du PIB à l'horizon 2030. La stratégie du secteur reposera sur la mise en œuvre de la deuxième génération de Sublime Côte d'Ivoire 2026-2030. Les priorités inscrites dans cette stratégie concernent notamment : (i) le développement d'une offre touristique et de loisirs diversifiés de potentiel international ; (ii) le renforcement du dispositif de promotion du Tourisme et des Loisirs par l'écotourisme, l'innovation et la transformation numérique; et (iii) la promotion de l'identité culturelle, tout en valorisant le patrimoine ivoirien et en encourageant les talents locaux.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle (IA) jouera un rôle important dans le renforcement de l'industrialisation, à travers notamment : (i) l'automatisation intelligente des processus industriels ; (ii) la maintenance prédictive ; (iii) l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement ; (iv) l'écoconception et le prototypage accélérés ; (v) l'amélioration de l'efficacité énergétique; et (vi) la sécurité industrielle.

De plus, le Gouvernement créera un écosystème pour le développement de l'IA afin de faire de la Côte d'Ivoire un Hub du numérique dans la sous-région et en Afrique. Le développement de l'IA s'appuiera sur une connectivité internet fiable, une infrastructure de données et un meilleur accès aux ressources informatiques et le renforcement des compétences.

Ce pilier sera mis en œuvre à travers cinq (5) axes stratégiques : (i) accélération et renforcement de l'industrialisation ; (ii) renforcement de l'appui aux opérateurs économiques locaux ; (iii) incubation et émergence de champions nationaux compétitifs ; (iv) attraction et optimisation des IDE ; et (v) accélération de la réduction de l'informalité de l'économie.

À travers ce pilier, le Gouvernement ambitionne de réaliser les objectifs suivants :

- ❖ Atteindre un taux de transformation locale de 50% pour le cacao, 44,55% pour l'anacarde et 100% pour l'hévéa, à l'horizon 2030 ;
- ❖ Accroître la production des ressources minières, telles que l'or de 59,12 tonnes en 2024 à 85,516 tonnes, le manganèse de 1 033 405 à 1 338 000 tonnes et le nickel de 1 482 753 tonnes à 2 537 384, en 2030 ;
- ❖ Améliorer la part du secteur manufacturier dans le PIB en la portant de 12,8% en 2022 à 13,2% en 2030 ;
- ❖ Renforcer l'intégration de la Côte d'Ivoire dans le commerce international en portant sa part dans les exportations mondiales de 0,086% en 2024 à 0,175% en 2030 ; et
- ❖ Doubler la part des Investissements Directs Etrangers dans le PIB.

PILIER 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents

Avec 75,6% de sa population âgée de moins de 35 ans en 2021 (RGPH 2021), le potentiel démographique de la Côte d'Ivoire constitue à la fois une opportunité et un défi en termes de capital humain. Cette caractéristique de la population, si elle est bien exploitée, peut devenir un moteur puissant de croissance inclusive et durable.

La mise en œuvre successive des différents PND depuis 2012 a permis d'enregistrer d'importants progrès sur la dernière décennie en matière de développement du capital humain. Dans le **secteur de l'éducation**, les réformes et les investissements massifs ont facilité l'accès à l'éducation. Le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 83,8% en 2011 à plus de 109,5% en 2024 et le taux d'achèvement du cycle primaire a progressé de 54,2% à 85,24% sur la même période. Dans la même dynamique, la proportion d'élèves achevant le collège est passée de 33% en 2011 à 81,14% en 2024, traduisant une réduction significative des déperditions et des abandons. Le système éducatif sera rendu plus résilient, inclusif et mieux aligné sur les besoins du marché du travail, grâce à la promotion du préscolaire, à l'intégration de compétences clés dans les curricula et au renforcement du lien formation-emploi et l'accélération de la formation des professeurs en sciences fondamentales et appliquées.

L'enseignement technique et la formation professionnelle occupent une place centrale dans le processus d'amélioration du capital humain. Ils soutiennent l'industrialisation et fournissent les compétences techniques nécessaires à la croissance. A ce niveau, l'objectif est d'accroître son attractivité et d'en élargir l'accès, en faisant passer le taux d'inscription de 6,20 % en 2024 à 9 % en 2030, puis à 15 % en 2035.

Par ailleurs, le **système de santé** s'est renforcé, à travers la construction et la réhabilitation de nombreux établissements de santé, contribuant à favoriser un accès plus large aux soins. Cela s'est traduit par un accroissement de la population à moins de 5 km d'un centre de santé, qui est passé de 66% en 2011 à 82% à fin juin 2025. En matière de survie des enfants, la baisse du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 74 décès/1000 naissances vivantes en 2021 contre 108 décès/1000 naissances vivantes en 2011, montre les progrès significatifs enregistrés. Pour consolider les acquis et assurer durablement une offre de soins de santé de qualité, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en formant le personnel, en renforçant la qualité du matériel médical, ainsi que des prestations médicales.

Ces efforts ont permis à la Côte d'Ivoire de franchir un cap important dans son développement humain, comme en atteste le passage de son IDH de 0,469 en 2011 à 0,582 en 2023 et celui de son taux de pauvreté de 39,4% en 2019 à 37,5% en 2021. Ces acquis constituent une base solide sur laquelle peut s'appuyer l'action publique pour accélérer la valorisation du potentiel humain national. En outre, sur la période 2018-2023, la productivité moyenne du travail a baissé de 0,5%, après une évolution positive de 8% en moyenne sur la période de 2012-2017 (Rapport Banque Mondiale).

Toutefois, des défis importants subsistent. En effet, selon le RGPH 2021, 37,3% des jeunes de 15 à 24 ans sont analphabètes. En outre, avec un indice de capital humain (ICH) de 0,38 en 2020, un enfant né en Côte d'Ivoire en 2020 n'atteindrait que 38% de son potentiel productif à l'âge adulte, en raison de lacunes en matière d'éducation et de santé. Ce déficit de capital humain touche particulièrement les femmes et les jeunes et leur participation au marché du travail et à l'économie reste limitée. Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance qui était de 62,3 ans en 2024 demeure encore faible.

Pour résoudre efficacement ces défis, ce pilier s'articulera autour de six (6) axes stratégiques : (i) développement d'un système éducatif performant intégrant les principes de l'économie circulaire ; (ii) renforcement de l'employabilité des jeunes et création d'emplois décents ; (iii) promotion de l'adéquation compétence-emploi ; (iv) amélioration de la santé et du bien-être des populations ; (v) renforcement de la sécurité nutritionnelle; et (vi) renforcement de l'inclusion sociale.

Le pilier 4 vise à renforcer la construction d'un capital humain de qualité, productif et épanoui, condition essentielle pour accompagner la transformation structurelle de l'économie. Il s'agit d'améliorer le niveau d'éducation et de qualification de la population, garantir l'accès équitable aux soins de santé de base, et promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat.

En effet, Bâtir une Grande Nation Stable, Ambitieuse et Solidaire nécessite des hommes et des femmes dotés de capacités et de compétences solides dans divers domaines, mobilisés et engagés pour l'atteinte des objectifs de développement.

Ce pilier met l'accent sur un système éducatif modernisé et performant, intégrant l'économie circulaire, la réforme des curricula, la poursuite de la réforme de l'éducation de base, la généralisation du préscolaire et le développement des filières Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STIM) et du numérique pour répondre aux besoins de l'économie digitale, avec une forte valorisation de l'enseignement technique et professionnel. Il prévoit également un renforcement massif de l'employabilité des jeunes à travers l'apprentissage, les stages, l'incubation, le service civique et la création de passerelles vers l'auto-emploi et le salariat, afin de réduire significativement le chômage urbain.

Pour ce faire, le développement accéléré du capital humain est essentiel. Dans cette optique, la stratégie de développement fait de l'amélioration de l'indice de capital humain une priorité. Ainsi, l'accent sera mis sur la poursuite de la réforme de l'éducation de base, la formation professionnelle, le renforcement des investissements dans la santé, la nutrition, ainsi que l'extension de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Cela se traduira par le développement d'un système éducation-emploi qui renforce l'employabilité des jeunes et la création d'emplois décents. En outre, un accent particulier sera mis sur la promotion de l'adéquation entre les compétences acquises et les besoins du marché du travail.

De plus, des efforts seront déployés pour améliorer la santé et le bien-être des populations, tout en renforçant l'inclusion sociale. Ces initiatives visent à construire une société plus équitable et résiliente, capable de répondre aux défis contemporains. L'amélioration de l'inclusion sociale et de l'accès aux services essentiels seront des priorités majeures. En intégrant ces éléments, il s'agit de garantir une croissance inclusive et résiliente, tout en promouvant l'égalité de genre et en consolidant la protection sociale pour les groupes vulnérables.

Par ailleurs, la sécurité nutritionnelle, en particulier durant les 2 000 premiers jours de vie, période déterminante pour le développement physique et cognitif des enfants, sera un pan majeur de la stratégie.

L'amélioration continue du bien-être des populations constitue un objectif fondamental de l'Etat. Dans ce cadre, le développement d'infrastructures sportives au sein des établissements scolaires et des communautés renforce la santé physique et mentale, tout en favorisant l'acquisition de compétences transversales telles que la rigueur, la persévérance et l'esprit d'équipe.

En matière de recherche scientifique, le financement reste insuffisant, représentant moins de 0,5% du PIB, bien en deçà de la norme internationale de 1%. Cette insuffisance de ressources freine la production scientifique et limite l'innovation. De plus, la valorisation des résultats de la recherche demeure un défi, avec un potentiel inexploité pour le développement socio-économique.

Pour concrétiser son ambition de développement, le Gouvernement entend, sur la période 2026-2030, s'appuyer sur un système de recherche performant, capable de répondre aux enjeux du développement durable et de soutenir la transformation structurelle de l'économie nationale.

Ainsi, au titre de la **valorisation de la Recherche et Développement**, il s'agira de porter progressivement les dépenses nationales pour le financement de la recherche à 0,54% du PIB, afin de renforcer les **capacités d'innovation** scientifique du pays. La stratégie prévoit également la création de pôles universitaires de recherche d'excellence, alignés sur les priorités de développement national, ainsi que la mise en place de fonds compétitifs pour financer des projets de recherche appliquée à fort impact économique et social. Cette approche inclura la promotion de l'intelligence artificielle et de la transition vers l'économie circulaire.

En outre, la recherche scientifique sera valorisée. Les Programmes Nationaux de Recherches (PNR) seront également mis en œuvre en vue d'encourager les activités de recherche dans les domaines prioritaires tels que l'agriculture, l'industrie, la santé, l'environnement, l'économie circulaire, l'énergie, etc.

La réforme de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) se poursuivra en vue de soutenir le développement socio-économique et d'accélérer l'émergence du pays. Il s'agit notamment, de renforcer l'attractivité et l'accessibilité du dispositif, en portant le taux d'inscription de 6,2 % en 2024 à 9 % en 2030, puis à 15 % à l'horizon 2035. Cette ambition vise à doter la Côte d'Ivoire d'une main-d'œuvre qualifiée, en adéquation avec les besoins des secteurs productifs clés que sont l'agriculture, l'industrie et les services.

Pour opérationnaliser cette vision, le Gouvernement a structuré son intervention autour de deux (2) grands programmes, à savoir l'Académie des Talents (ACT) et l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C). L'Académie des Talents (ACT) consiste à restructurer en profondeur l'ensemble du dispositif de formation initiale pour

accueillir 15% de l'effectif du secondaire en 2030 contre 6,2% en 2024, et atteindre un taux d'insertion de 50% en 2030 des diplômés de l'ETFP, neuf (9) mois après l'obtention de leur diplôme. Quant à l'École de la Deuxième Chance (E2C), elle permettra de développer un programme de formation qualifiante de masse.

Pour soutenir cette dynamique, une stratégie de digitalisation de l'ETFP sera mise en œuvre pour favoriser la formation et la gouvernance par le numérique. Dans ce contexte, l'usage de l'intelligence artificielle peut transformer la formation professionnelle en un puissant levier d'apprentissage personnalisé, accessible et dynamique.

Dans le domaine de l'enseignement artistique et culturel, des initiatives sont prévues pour l'accroissement de l'offre de formation artistique et culturelle à travers la réforme des programmes d'enseignement afin de mieux répondre aux besoins du secteur ainsi que le développement de partenariats avec des institutions internationales.

A cet effet, il s'agira de renforcer le capital humain et les compétences de la population afin de soutenir une croissance économique inclusive, durable et génératrice d'emplois décents, notamment pour les jeunes, tout en intégrant systématiquement l'égalité de genre. Cette ambition passera également par une lutte renforcée contre le chômage, à travers la densification des projets dédiés aux jeunes et le renforcement de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

En matière de genre, la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, reposera sur une approche multi-sectorielle. Il s'agira particulièrement de renforcer la représentativité des femmes dans les instances de décision, d'améliorer l'accès des filles à l'éducation, d'accroître leur participation à la formation technique et professionnelle, et de garantir leur autonomie financière tout en exploitant les opportunités de l'économie circulaire.

Concernant **le renforcement de l'inclusion sociale**, le Gouvernement entend poursuivre l'intensification des programmes sociaux, notamment le **Programme d'Appui au Système National des Filets Sociaux (PAFS)** en vue de réduire significativement la pauvreté. En outre, des investissements ciblés viseront l'accès universel à l'eau potable et à l'électricité d'ici 2030, en priorité dans les quartiers précaires et les zones fragiles. Parallèlement, la densification des infrastructures sociales dans les régions sous-dotées, la promotion d'un habitat décent via un financement adapté, et la sécurisation foncière, notamment pour les femmes, constitueront des leviers clés pour la cohésion et l'inclusion sociale. Dans cette dynamique, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv), en capitalisant les acquis des phases 1 et 2.

En matière de **protection sociale**, l'ambition du Gouvernement est de consolider le système de protection sociale universel, intégré et réactif, afin de garantir à chaque citoyen des droits sociaux fondamentaux et un accès équitable aux services essentiels. Dans ce cadre, l'Etat capitalisera sur les dispositifs contributifs (CNPS, CGRAE, CMU, RSTI) et non contributifs (RAM, filets sociaux, secours sociaux, programmes communautaires).

En effet, les actions de l'Etat viseront à renforcer l'extension de la couverture sociale et l'accès aux soins à l'ensemble de la population, en incluant les groupes traditionnellement marginalisés tels que les travailleurs du secteur informel et les ménages ruraux vulnérables. A cela s'ajoutera l'adoption d'une loi de financement de la sécurité sociale.

Sur **le plan démographique**, la capture du dividende démographique constitue une opportunité stratégique pour faire de la structure de la population un levier de croissance économique inclusive et durable. La Côte d'Ivoire connaît une dynamique migratoire importante, marquée à la fois par des déplacements internes et par une immigration notable, provenant principalement des pays membres de la CEDEAO.

Les axes stratégiques sont les suivants : (i) développement d'un système éducatif performant ; (ii) renforcement de l'employabilité des jeunes et création d'emplois décents ; (iii) promotion de l'adéquation compétence-emploi ; (iv) amélioration de la santé et du bien-être des populations ; (v) renforcement de la sécurité nutritionnelle ; (vi) promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes ; et (vii) renforcement de l'inclusion sociale.

Face à cette situation, le Gouvernement ambitionne pour la période 2026-2030 d'accélérer la capture du dividende démographique à travers une gestion efficiente de la transition démographique, de maîtriser les

flux migratoires, d'intégrer systématiquement les questions de population dans la planification et la mise en œuvre des politiques publiques. L'objectif étant d'aligner les choix d'investissement nationaux sur les réalités démographiques du pays.

Pour apprécier les progrès, des indicateurs de performance ont été fixés à l'horizon 2030. Il s'agit notamment de faire passer :

- ❖ L'espérance de vie de 62,3 ans à 65 ans ;
- ❖ Le taux net de scolarisation au préscolaire de 11% à 25% ;
- ❖ Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire général de 81,14% à 89,0% ;
- ❖ La part des effectifs de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle dans les effectifs du secondaire de 6,2% à 15% ;
- ❖ Le taux d'analphabétisme chez les adultes de 51,1% à 45% ;
- ❖ Le taux d'analphabétisme chez les personnes âgées de 15 à 24 ans de 37,6% à 20% ;
- ❖ La proportion de personnes vivant à moins de 5 km d'un établissement de santé de 82% à 100% ;
- ❖ Le nombre de personnes enrôlées à la CMU de 20 millions à 30 millions ;
- ❖ Le taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle (SU3) de 12,9% à 8,9% ;
- ❖ La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, de 21,4% à 18% ;
- ❖ L'indice de l'écart genre de 0,655 à 0,7 ;
- ❖ L'indice de Parité entre les Sexes (IPS) dans le Primaire (Filles/Garçons) de 1,07 à 1 ;
- ❖ Le taux de couverture de la population par un dispositif de protection sociale de 27,0% à 50,0% et ;
- ❖ Le nombre de ménages pauvres bénéficiaires de transferts monétaires dans le cadre du projet filets sociaux à 827 000 ménages.

PILIER 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire

Depuis 2012, des progrès notables ont été réalisés dans le développement des infrastructures stratégiques, en prenant en compte les fondamentaux de l'économie verte et circulaire, ainsi que ceux du développement local et durable. Ces progrès se traduisent par l'amélioration du réseau routier (8 500 Km en 2024, contre 6 514 Km en 2011), le renforcement de la capacité de production électrique (de 1 391 MW en 2011 à 3 224 MW en 2025), l'extension des réseaux numériques (plus de 5 207 km de fibre optique installés), la consolidation des capacités des ports (volume de fret conteneurisé du Port Autonome d'Abidjan de 1,65 million d'EVP (équivalent vingt pieds) en 2024, presque le double de 2022) et le lancement de plusieurs initiatives en faveur de l'économie verte, l'économie circulaire ainsi que de la planification territoriale.

En dépit de ces progrès, la Côte d'Ivoire reste confrontée à des défis majeurs en matière de disponibilité d'infrastructures modernes, de développement territorial et d'aménagement équilibré de son territoire, pour de meilleures conditions de mutations structurelles de l'économie. En effet, la forte concentration des investissements et des activités économiques dans le Grand Abidjan, alimente des inégalités spatiales caractérisées notamment par l'insuffisance des infrastructures stratégiques (énergie, eau, numérique, transport, etc.), le faible dynamisme économique des régions, la perte croissante post-récolte des produits agricoles, la faible exploitation des résidus issus de l'agriculture et la forte exposition aux risques climatiques. Ainsi, dans la grande majorité des villes secondaires, les opportunités d'emplois restent limitées et l'accès aux services de base insuffisant.

Ces contraintes freinent la compétitivité économique des régions, elles accentuent la pression démographique sur le Grand Abidjan et empêchent le développement d'un tissu économique diversifié et résilient à l'échelle nationale.

Face à ces constats, **le Pilier 5 vise à renforcer la compétitivité globale de l'économie ivoirienne** en s'appuyant sur des infrastructures modernes, résilientes et inclusives, tout en rééquilibrant le développement entre les régions grâce à la création de pôles économiques régionaux ancrés dans une économie verte, circulaire et inclusive.

A travers, le PND 2026-2030, le Gouvernement entend renforcer la planification spatiale des investissements, fondée sur une cartographie fine des potentialités économiques régionales. Cette approche vise à stimuler le développement des Pôles Économiques Compétitifs (PEC) sur l'ensemble du territoire national, à travers une répartition optimale et équitable de ces investissements publics et privés. Il s'agira entre autres de bâtir un réseau d'infrastructures stratégiques qui soutient le développement des filières productives locales, améliore l'attractivité des territoires et garantit un accès équitable aux services essentiels, tout en intégrant pleinement les principes de l'économie verte, circulaire et inclusive.

Cette démarche intègre la taxonomie verte nationale, la mobilisation de financements climatiques, les obligations vertes et les incitations fiscales afin d'accélérer la décarbonation et renforcer la résilience des territoires, tout en promouvant des comportements écoresponsables et une économie circulaire créatrice d'emplois locaux et d'autonomie régionale.

Un déploiement progressif de **l'économie circulaire** est en cours avec des projets importants comme la réalisation d'une unité de compostage à Yamoussoukro et les projets pilotes de tri et de valorisation des Déchets Solides Ménagers et Assimilés (DSMA). De plus, la valorisation des déchets agricoles, dans les procédés industriels ainsi que le développement d'énergie par la biomasse constituent des efforts d'opérationnalisation de l'économie circulaire. Dans ce sens, il est prévu notamment, la construction d'un centre de valorisation de coques d'anacarde à Yamoussoukro, dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeurs de l'Anacarde (PPCA).

Ces initiatives combinées contribueront à l'amélioration non seulement de la qualité de vie des populations, mais aussi de la durabilité environnementale et économique du pays.

Les différentes actions stratégiques permettront de créer un maillage territorial plus cohérent, équilibré et résilient, où les infrastructures stratégiques soutiennent à la fois la transformation économique, le développement des pôles régionaux et la transition vers l'économie verte, circulaire et inclusive. Il s'agira notamment de : (i) l'adoption et la diffusion du Schéma National d'Aménagement du Territoire ; (ii) la création et l'opérationnalisation de l'observatoire national de l'aménagement du territoire ; (iii) la mise en œuvre du programme d'appui à la gouvernance et au financement du développement des territoires infranationaux ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre du programme de renforcement de la cohésion, de l'équité territoriale ; (v) la validation et la mise en œuvre du Plan de Transition vers l'Économie Circulaire (PTEC); et (vi) l'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'élaboration des schémas régionaux de développement.

Pour assurer une meilleure intégration de la transition écologique et de la circularité dans le développement, la Côte d'Ivoire a révisé ses CDN 2.0 en 2025, conformément à l'Accord de Paris sur le climat. La nouvelle CDN 3.0 repose principalement sur 13 secteurs stratégiques à savoir l'agriculture, la foresterie, l'industrie, les hydrocarbures, les zones côtières, l'énergie, les infrastructures, le transport, l'hydraulique et l'assainissement, la santé, la construction et urbanisme ainsi que les ressources en eau.

L'opérationnalisation de la CDN 3.0 se traduira par l'intégration transversale de la dimension environnementale dans l'ensemble des piliers du PND 2026-2030, à travers des mesures ciblées et des indicateurs spécifiques reflétant les impératifs de durabilité. Cette stratégie prend également en compte les conclusions et recommandations du Rapport National sur le Climat et le Développement (CCDR) adopté par notre Pays. Ils concernent notamment, l'amélioration de l'utilisation des terres et des systèmes agricoles, l'investissement dans des infrastructures résilientes et la mobilisation des financements innovants.

Le Gouvernement opérationnalisera la taxonomie du pays afin d'accélérer la transition vers une économie verte, sobre en carbone et résiliente face aux chocs climatiques. La stratégie reposera sur la mobilisation des financements verts, à travers l'accès aux fonds climat et la mise en place de mécanismes adaptés. Elle s'appuiera sur des leviers structurants tels que : (i) l'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables ; (ii) les incitations fiscales pour les investissements verts; et (iii) la création d'un Fonds National pour l'Environnement. Enfin, les mesures d'atténuation viseront à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agira également de sensibiliser les populations à adopter des comportements écoresponsables, assurant ainsi une transition écologique inclusive, durable et circulaire. Le développement d'une économie circulaire pour l'autonomisation et la résilience des territoires visera à : (i) accroître l'autonomie des territoires ; (ii) réduire la dépendance aux importations ; (iii) renforcer la résilience économique, sociale et environnementale nationale et des régions; et (iv) créer plus d'emplois circulaires de proximité.

Pour soutenir cet élan, l'IA permettra d'atténuer les effets du changement climatique et d'optimiser l'utilisation des ressources, notamment à travers une analyse des données satellitaires.

En effet, l'ambition du Gouvernement est de **faire du numérique un levier de productivité pour tous les secteurs de l'économie**, un créateur d'emplois qualifiés et un accélérateur de cohésion sociale, tout en soutenant la transition vers l'économie verte, circulaire et inclusive. Dans cette perspective, l'Etat favorisera l'adoption massive et inclusive des services numériques et postaux en lien avec les mutations technologiques.

En outre, l'utilisation à grande échelle du numérique et de l'intelligence artificielle sera privilégiée. Dans ce cadre, des programmes d'innovation et de soutien à la recherche-développement seront mis en place pour stimuler la compétitivité, favoriser la digitalisation des secteurs clés comme l'administration publique, l'agriculture, la santé, l'éducation-formation, l'industrie, l'économie verte, l'énergie, la sécurité-défense et le secteur financier.

L'IA sera utilisée pour optimiser les ressources et appuyer l'adaptation climatique, tandis que l'élargissement de la couverture numérique, l'inclusion digitale et la modernisation des services postaux devront favoriser l'accès équitable aux opportunités économiques.

Pour ce faire, la stratégie repose sur trois (3) changements décisifs. Le premier consiste à garantir à la population, un accès équitable aux technologies et services numériques à travers l'**amélioration de la couverture territoriale en infrastructures numériques de qualité**. Le deuxième concerne l'amélioration de l'accès des populations aux opportunités économiques et sociales grâce au renforcement de l'inclusion numérique. Le troisième, porte sur la modernisation, la diversification et la digitalisation des services postaux. Ceci, afin d'assurer une meilleure connectivité et une inclusion effective dans les échanges économiques et sociaux.

L'objectif de l'Etat est de poursuivre la dynamique d'innovation et de transformation numérique, portée par une intelligence artificielle inclusive, éthique et responsable. Cette démarche vise à positionner le pays comme leader régional dans l'adoption et l'intégration de l'IA, en vue de garantir une modernisation durable et inclusive des secteurs clés.

En matière d'hydraulique, le Gouvernement ambitionne d'atteindre un accès universel et à moindre coût des populations à l'eau potable. Pour y parvenir, l'État s'attèlera à : (i) renforcer la mobilisation et la gestion des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable ; (ii) assurer la qualité de l'eau potable mise à la disposition des populations par l'application des normes ivoiriennes, la maintenance des infrastructures et la sensibilisation des populations ; (iii) renforcer la production et l'alimentation en eau potable en milieu urbain ; (iv) assurer l'équilibre financier du secteur pour répondre à la pression des charges d'exploitation et la maintenance des infrastructures de production de l'eau potable ; et (v) accélérer la réalisation et l'équipement des systèmes d'hydraulique urbaine Multi-villages dans les zones rurales.

Au niveau du cadrage macroéconomique élaboré pour le PND 2026-2030, le scénario retenu est volontariste, il fait l'hypothèse de la prise en compte de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, le pilier 5 s'articule autour des cinq (5) axes stratégiques suivants : (i) renforcement des infrastructures stratégiques ; (ii) développement des pôles économiques régionaux comme moteurs de croissance territoriale; (iii) aménagement équilibré du territoire à travers le développement des villes secondaires et l'élargissement de l'accès aux services publics ; (iv) intégration de la transition écologique dans le développement et la promotion d'une économie verte et résiliente; et (v) développement d'une économie circulaire pour l'autonomisation et la résilience des territoires.

Le Gouvernement, à travers ce pilier, vise à atteindre les objectifs de développement suivants :

- ❖ Le linéaire total du réseau routier évoluera de 82 560 km en 2024 à 83 000 km en 2030 ;
- ❖ Le linéaire total du réseau autoroutier passera de 400 km en 2025 à 1014 km en 2030 ;
- ❖ Le linéaire total du réseau routier revêtu connaîtra un accroissement de 8 500 km en 2024 à 15 000 km en 2030 ;
- ❖ Le linéaire de routes en terre revêtues passera de 25 700 km en 2024 à 60 000 km en 2030 ;
- ❖ Le taux de couverture nationale en 4G de 65% en 2024 à 100% en 2030 ;
- ❖ Le pourcentage de la population utilisant internet passera de 40,7 % en 2024 à 60% en 2030 ;
- ❖ Le Taux d'émission de CO2 passera de 0,49% en 2014 à 0,38% en 2030 ;
- ❖ L'indice de performance environnementale passera de 42,9/100 en 2014 à 68,55/100 en 2030 ;
- ❖ Le score en matière d'atténuation du changement climatique passera de 40,9/100 à 66,55/100 en 2030 ;
- ❖ La proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée passera de 81% en 2021 à 90% en 2030 ;
- ❖ Le nombre de systèmes d'hydraulique villageoise en service passera de 18 444 en 2023 à 22 000 en 2030 et ;
- ❖ La proportion de la population ayant accès à l'assainissement amélioré passera de 37% en 2024 à 70% en 2030.

PILIER 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État

La Côte d'Ivoire a enregistré des avancées significatives en matière de gouvernance et de modernisation de l'État. Cette dynamique s'est traduite notamment, par l'amélioration de son classement au niveau de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), passant de la 104^{ème} place en 2020 à la 69^{ème} en 2024. De même, le pays a obtenu en ce qui concerne l'indice B-READY un score moyen de 52,67/100, le positionnant à la 8^{ème} place au classement du meilleur climat des affaires en Afrique.

En dépit de ces progrès, le pays fait face à des défis liés notamment à l'amélioration de la gouvernance et en particulier, à la qualité des services publics et à l'accélération de la modernisation de l'État.

Ainsi, ce pilier vise à consolider un État moderne, efficace et stratège, capable d'assurer une exécution optimale des politiques publiques, de garantir la transparence et de renforcer la confiance des citoyens vis-à-vis de l'État. Il s'agit de poursuivre l'instauration d'une gouvernance crédible, tournée vers le résultat et la recherche de l'excellence, fondée sur la performance, l'innovation administrative et la redevabilité.

Les interventions de ce pilier s'articulent autour de trois (3) axes stratégiques : (i) renforcement de la gouvernance administrative, locale et judiciaire ; (ii) renforcement de la gouvernance économique et financière ; et (iii) amélioration de la mobilisation des ressources et du financement de l'économie. Il met l'accent sur une décentralisation effective, via le transfert réel de compétences et de ressources aux collectivités, l'adoption de la réforme de la Fonction Publique Territoriale et la mise à jour des textes encadrant les collectivités. Le plan prévoit aussi la modernisation du Système Statistique National par la digitalisation et une meilleure coordination des producteurs de données.

Dans le cadre de ce pilier, le renforcement de la politique de décentralisation se fera à travers l'approfondissement, l'amélioration et l'effectivité du transfert de compétences, de ressources et de responsabilités de l'État central vers les collectivités territoriales décentralisées (communes, conseils régionaux, etc.). L'objectif est de rapprocher l'administration des citoyens pour une meilleure gouvernance et un développement local plus inclusif. La réalisation de cet objectif passera notamment par l'adoption de la réforme de la Fonction Publique Territoriale et la Police Municipale, du régime financier des collectivités territoriales et l'actualisation de la loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, l'État poursuivra la réforme du Système Statistique National (SSN). Il s'agira également d'améliorer la coordination entre les producteurs de données, la digitalisation des processus de collecte, d'analyse et de diffusion, afin de soutenir la planification, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques.

La gouvernance économique sera améliorée à travers notamment la consolidation des réformes en faveur du climat des affaires. En vue de renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne et d'attirer les investissements productifs, une attention particulière sera accordée à la simplification des procédures administratives, la sécurisation juridique des investissements et la digitalisation des services publics à destination des entreprises.

A cela s'ajoutent : (i) l'instauration d'un cadre institutionnel de concertation entre l'Etat et les PME ; (ii) l'adoption de textes normatifs encadrant ces dernières; et (iii) la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sous-traitance. Ces réformes contribueront à instaurer un climat de confiance et de transparence entre les acteurs publics et privés, tout en garantissant la prévisibilité des politiques.

En outre, une attention particulière sera portée à la simplification des procédures administratives, à travers la rationalisation des licences et permis d'affaires, et la modernisation du Guichet Unique des Formalités d'Entreprises. Ces mesures visent à réduire les coûts d'entrée, réduire les délais de création d'entreprises et favoriser l'émergence d'un environnement concurrentiel et accessible. Par ailleurs, la révision de l'impôt synthétique allègera la charge fiscale pesant sur les petites entreprises. Cette initiative permettra d'encourager leur formalisation et leur intégration dans le tissu économique formel.

De plus, l'accélération de la digitalisation des services publics à destination des entreprises, combinée à la promotion des financements innovants (capitaux-risque, programme PME Finance+, etc.) constituera un levier stratégique pour moderniser l'économie ivoirienne. Elle facilitera l'accès des entreprises au financement, renforcera les capacités locales de levée de fonds et soutiendra la promotion des IDE. Ces actions concourront au renforcement de la qualité des services publics et de l'efficacité opérationnelle dans le cadre des modalités de notation du B-Ready.

A cela s'ajoutera une implication directe dans l'orientation stratégique nationale ainsi que dans la politique d'industrialisation.

Quant à la mobilisation des ressources domestiques, elle sera renforcée à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT 2024-2028). Ainsi, d'importantes réformes en matière de politique et d'administration fiscales sont prévues. Elles portent notamment sur l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation des secteurs peu ou non fiscalisés et l'élargissement de l'assiette de la TVA en réduisant progressivement le champ des exonérations. A cela s'ajoute la réforme du cadastre en vue d'améliorer le rendement de l'impôt foncier et d'élargir l'assiette des impôts professionnels.

De façon spécifique, la stratégie consistera à : (i) simplifier la législation fiscale pour rendre le système fiscal plus optimal et accessible aux contribuables ; (ii) améliorer le dispositif fiscal et douanier existant ; (iii) rationaliser la dépense fiscale de sorte que les avantages fiscaux et douaniers octroyés contribuent effectivement au développement économique et social ; (iv) améliorer la fiscalisation des niches et capter les opportunités nouvelles ; (v) améliorer la gouvernance des administrations financières pour garantir leur autonomie, renforcer leur efficacité et assurer la confiance du citoyen en leur gestion ; (vi) renforcer les capacités des administrations financières vis-à-vis des défis nouveaux et opportunités ; (vii) atteindre la digitalisation quasi-totale des procédures de l'administration financières, avec notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle ; (viii) améliorer la collaboration entre le secteur public, le secteur privé et la société civile en matière fiscale ; (ix) renforcer l'éducation au civisme fiscal ; (x) améliorer la communication sur le système fiscal et douanier; et (xi) accroître le partenariat avec les institutions régionales et internationales en matière de mesures fiscales et douanières.

Dans ce cadre, les recettes totales et dons passeraient de 11 226,3 milliards en 2026 à 17 719,5 milliards en 2030 et le taux de pression fiscale croîtrait en moyenne de 0,6 point de pourcentage par an, passant de 15,7% du PIB en 2026 à 18,0% du PIB en 2030.

Enfin, il sera nécessaire de renforcer le financement des actions de développement, notamment des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'intégration des indicateurs ODD dans les plans de travail ministériels et leur articulation avec le processus budgétaire sera également assurée. Ceci, afin de garantir une allocation efficace des ressources publiques.

Ce pilier sera mis en œuvre à travers trois (3) axes stratégiques : (i) le renforcement de la gouvernance administrative, locale et judiciaire ; (ii) le renforcement de la gouvernance économique et financière; et (iii) l'amélioration de la mobilisation des ressources et du financement de l'économie.

A travers ce pilier, le Gouvernement entend réaliser les objectifs de développement majeurs

- ❖ Faire passer l'Indice Nationale de Solidarité et de Cohésion Sociale de 57,95% en 2023 à 65% en 2030 ;
- ❖ Améliorer l'Indice Général de Sécurité de 1,3 en 2025 à 1,1 en 2030 ;
- ❖ Porter la proportion de la populations (nationaux et non nationaux) disposant du Numéro National d'Identification (NNI) 27,78% en 2023 à 100% en 2030 ;
- ❖ Accroître le taux d'enregistrement des naissances de 56,6% en 2023 à 100% en 2030 ;
- ❖ Accroître la mobilisation des ressources fiscales en faisant passer le taux de pression fiscale de **15,4% du PIB en 2026 à 18,0%** du PIB en 2030 ;
- ❖ Faire passer les crédits à l'économie de 25,8% du PIB en 2026 à 36,2% en 2030 et ;
- ❖ Faire passer l'Indice CPIA de 3,9 en 2024 à 4,5 en 2030.

Conclusion

Pour consolider les acquis des plans précédents et relever les défis persistants, le PND 2026-2030 s'appuie sur une nouvelle stratégie de développement, pour réaliser la transformation nécessaire afin de hisser la Côte d'Ivoire dans la catégorie de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Il constitue une étape décisive dans la trajectoire de la Côte d'Ivoire vers un développement durable et inclusif.

Structuré autour de six (6) piliers stratégiques, à savoir : (i) la durabilité de la sécurité, de la paix et de la stabilité ; (ii) la modernisation de l'agriculture ; (iii) la promotion de l'investissement privé ; (iv) le développement du capital humain ; (v) le renforcement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux et ; (vi) l'amélioration de la gouvernance publique, le PND 2026-2030 offre un cadre innovant pour atteindre les objectifs du projet de société de SEM Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

III. Cadrage macroéconomique du PND 2026-2030

Le cadrage du PND repose sur des hypothèses dont les principales sont : (i) le maintien de conditions météorologiques accommodantes ; (ii) de faibles variations des cours internationaux du cacao et du dollar ; (iii) la poursuite du développement des secteurs énergétique et minier ; (iv) l'amélioration continue de l'environnement des affaires et ; (v) le maintien d'un climat socio-politique stable.

Ainsi, le **taux de croissance s'établirait à 7,2% en moyenne** sur la période 2026-2030 portée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire.

Au niveau du **secteur primaire**, la croissance moyenne serait de 5,3% ; le **secteur secondaire** progresserait en moyenne de 9,0% et ; le **secteur tertiaire** croîtrait en moyenne de 6,9%.

3.1. Agrégats macroéconomiques

Le volume des investissements du PND prévu sur la période est de **114 838,5 milliards de FCFA, avec 70,2% soit 80 614,7 milliards de FCFA attendus du secteur privé et 29,8% soit 34 223,9 milliards de FCFA attendus du secteur public.**

Le taux d'investissement passerait ainsi de 24,0% du PIB en 2025 à 34,5% du PIB en 2030 dont : (i) un taux d'investissement privé qui passe de 16,9% en 2026 à 24,9% en 2030 et ; (ii) un taux d'investissement public moyen stabilisé à 9,1% de 2026 à 2030.

Tableau 2 : *Synthèse du cadrage macroéconomique*

SCENARIO DU PND 2026-2030							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030
PIB en valeur (milliards FCFA)	57 325,0	62 364,0	68 036,9	74 165,3	81 448,4	89 256,8	
Croissance annuelle PIB réel (en %)	6,5	6,7	6,9	7,0	7,6	7,6	7,2
Investissement total FBCF (milliards FCFA)	13 731,7	15 822,9	19 136,0	22 539,3	26 551,9	30 788,4	114 838,5
<i>Public</i>	4 620,4	5 259,3	6 011,0	6 779,5	7 645,1	8 529,1	34 223,9
<i>Privé</i>	9 111,2	10 563,6	13 125,0	15 759,8	18 906,9	22 259,3	80 614,7
Taux d'investissement (En % du PIB)	24,0	25,4	28,1	30,4	32,6	34,5	30,2
<i>Public</i>	8,1	8,4	8,8	9,1	9,4	9,6	9,1
<i>Privé</i>	15,9	16,9	19,3	21,2	23,2	24,9	21,1
Inflation (en %)	1	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9
Coefficient marginal du capital (ICOR)	3,7	3,8	4,0	4,4	4,3	4,6	4,2

Source : MPD/DGP, DGE

3.2. Répartition des investissements par secteur et par pilier

Le cadrage budgétaire sectoriel et par pilier du PND 2026-2030 reflète les priorités sectorielles conformément aux choix des principaux secteurs porteurs de croissance et aux hypothèses du cadrage macroéconomique. La répartition des investissements reflète : (i) la poursuite et la consolidation des acquis dans les grands secteurs de développement visant le renforcement des infrastructures économiques de compétitivité ; (ii) l'accélération du développement industriel ; (iii) la poursuite du développement du capital humain en adéquation avec les besoins de l'économie; et (iv) la poursuite de la politique sociale du Gouvernement.

Le pilier 1 qui consiste à **consolider et pérenniser la paix, la cohésion nationale et la sécurité**, représente 1,38% des investissements totaux dont 100,0% d'investissements publics. Ce pilier couvre essentiellement les secteurs de maintien de l'ordre et ambitionne de renforcer le vivre ensemble.

Le pilier 2 qui vise à **moderniser l'agriculture, consolider la sécurisation foncière rurale, accroître la productivité et renforcer les chaînes de valeur agricoles**, représente 7,0% des investissements totaux dont 36,2% d'investissements publics.

Le pilier 3 qui ambitionne de **promouvoir l'investissement privé, des champions nationaux, la réduction de l'informalité**, cumule la part la plus importante des investissements, soit 47,1% dont 11,3% d'investissements publics. Ces investissements essentiellement privés se concentrent dans les secteurs de l'industrie (9%) ; des mines et géologie (9,5%) ; des hydrocarbures (10%) et de l'énergie (10%).

Le pilier 4 portant sur le **développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents**, représente 10,1% des investissements totaux, dont 70,0% d'intervention publique. Il est essentiellement porté par le système éducation-formation (3,3%) et la santé (3%).

Le pilier 5, **développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire**, représentant 31,1% des investissements totaux est le deuxième pilier en volume. Il concentre les secteurs des infrastructures routières (8%) ; transport logistique (7%) ; économie numérique (5%) ; construction, logement et urbanisme (6%) ; eau potable (2,5%) ; et salubrité assainissement (1,5%).

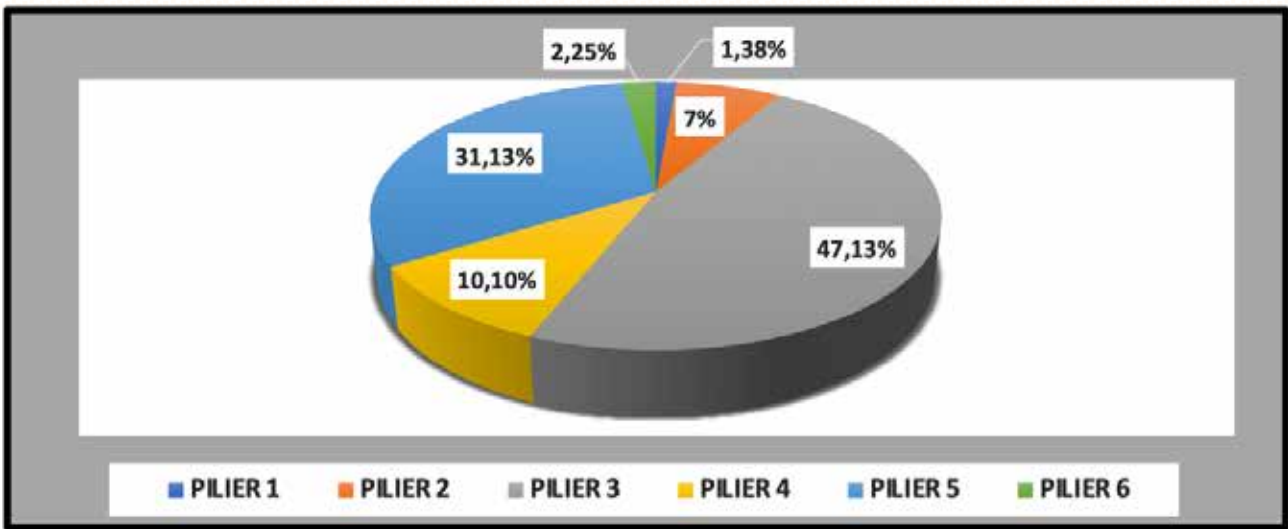
Enfin, le pilier 6 portant sur la **promotion de la bonne gouvernance et la modernisation de l'Etat** sera couvert à hauteur de 2,25% des investissements totaux, dont 88,7% d'intervention publique. Ce pilier couvre l'essentiel des secteurs de souveraineté, notamment la défense, la sécurité, la justice, la gouvernance administrative, locale et financière.

Tableau 3 : Répartition des investissements par secteur et par pilier du PND 2026-2030

	Poids (%)	Total	Poids Public (%)	Total Public	Part Publique
TOTAL PND 2026-2030 (milliard FCFA)	100,0	114 839	100,0	34 224	29,8%
INVESTISSEMENT PUBLIC	29,8	34 224			
INVESTISSEMENT PRIVE	70,2	80 615			
PILIER 1	1,38	1 587	4,64	1 588	100,0%
PAIX ET COHESION SOCIALE	0,08	97	0,28	97	100%
DEFENSE	1,00	1 148	3,36	1 148	100%
SECURITE ET PROTECTION CIVILE	0,30	342	1,00	342	50%
PILIER 2	7	8 039	8,5	2 909	36,2%
AGRICULTURE	4,5	5 168	7	2 396	46,4%
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	2,5	2 871	1,5	513	17,9%
PILIER 3	47,13	54 123	17,19	5 882	10,9%
INDUSTRIE	9	10 335	2	684	6,6%
MINES ET GEOLOGIE	9,5	10 910	1	342	3,1%
HYDROCARBURES	10	11 484	1	342	3,0%
ENERGIE	10	11 484	8	2 738	23,8%
COMMERCE	2	2 297	0,75	257	11,2%
ARTISANAT	0,2	230	0,5	171	74,5%
CULTURE ET FRANCOPHONIE	0,7	804	1	342	42,6%
TOURISME	4	4 594	1,5	513	11,2%
ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	0,13	149	0,44	149	100,0%
ENTREPRENEURIAT ET PME	1,6	1 837	1	342	18,6%
PILIER 4	10,10	11 593	25,17	8 114	70,0%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1	1 148	3	1 027	89,4%
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	1	1 148	3	1 027	89,4%
EDUCATION NATIONALE	1,3	1 493	4	1 369	91,7%
SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE	3	3 445	8	2 738	79,5%
EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES	0,5	574	1,5	513	89,4%
JEUNESSE EMPLOI JEUNES	1,5	1 723	2	684	39,7%
NUTRITION	0,26	299	0,87	298	100,0%
FAMILLE, FEMME ENFANT	0,1	115	0,34	115	100,0%
SPORTS	1	1 148	1	342	29,8%
PROTECTION ET INCLUSION SOCIALES	0,44	500	1,46	500	100,0%
PILIER 5	31,13	35 749	37,36	12 785	35,8%
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	8	9 187	17	5 818	63,3%
TRANSPORT LOGISTIQUE	7	8 039	5	1 711	21,3%
ECONOMIE NUMERIQUE	5	5 742	1,5	513	8,9%
DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE	0,13	149	0,44	149	100,0%
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE	0,5	574	0,92	315	54,8%
EAUX ET FORETS	0,5	574	1	342	59,6%
CONSTRUCTION LOGEMENT ET URBANISME	6	6 890	3	1 027	14,9%
EAU POTABLE	2,5	2 871	5	1 711	59,6%
SALUBRITE ASSAINISSEMENT	1,5	1 723	3,5	1 198	69,5%
PILIER 6	2,25	2 581	6,69	2 289	88,7%
GOVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE	0,30	342	1,00	342	0,50
FONCTION PUBLIQUE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	0,13	149	0,44	149	100,0%
GOVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	0,75	861	2	684	79,5%
JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME	0,13	149	0,44	149	100,0%
COMMUNICATION	0,25	287	0,5	171	59,6%
AFFAIRES ETRANGERES	0,15	172	0,50	172	100,0%
INTEGRATION AFRICAINE ET IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR	0,13	149	0,44	149	100,0%
PLANIFICATION ET STATISTIQUE	0,26	299	0,87	298	100,0%
INSTITUTIONS	0,15	172	0,50	172	100,0%
MARGE D'AJUSTEMENT	1,0	1 165	0,5	159	13,6%

Source : MPD/DGP

Graphique 2 : Répartition de l'investissement total selon les piliers du PND 2026-203



Source : MPD/DGP

L'investissement global du PND sera porté par les piliers 3, portant sur le développement de l'investissement privé, et 5, relatif aux infrastructures, avec respectivement 47,13% et 31,13%. Les piliers 4, 2, 6 et 1 suivent avec respectivement 10,10% ; 7% ; 2,25% et 1,38%.

En ce qui concerne l'investissement public, il sera concentré sur les piliers 5 relatif aux infrastructures et 4 portant sur le développement du capital humain, avec respectivement 37,36% et 25,17%. Les piliers 3, 2, 6 et 1 bénéficieront respectivement de 17,19%, 8,50%, 6,69% et 4,64% de l'investissement public.

Les secteurs prioritaires de l'investissement public sont : les infrastructures routières (17%) ; le secteur éducation formation (10%) ; la santé (8%) ; l'énergie (8%) ; l'agriculture ; (7%) ; les transports (5%) et l'économie numérique (5%).

Les investissements importants prévus dans le PND 2026-2030 vont nécessiter un renforcement du cadre de préparation et de mise en œuvre des projets. En effet, l'efficacité de la mise en œuvre des projets d'investissement publics est confrontée à des défis majeurs. Ainsi :

- La préparation des projets est marquée par la faible planification et réalisation des études, les retards dans la mise en place des organes de gouvernance des projets cofinancés et la difficulté de coordination institutionnelle des acteurs.
- En ce qui concerne la mise en œuvre des projets, les difficultés portent sur : (i) les retards dans la mobilisation des fonds de contrepartie ; (ii) la faiblesse des taux de décaissement auprès des Partenaires au développement ; (iii) les délais importants dans le processus de passation de marchés ; (iv) les difficultés de libération des emprises des sites des projets ; et (v) les contraintes liées aux exonérations douanières et fiscales pour certains équipements de projet.
- L'évaluation et la durabilité des acquis des projets restent entravée par l'absence d'évaluation systématique, l'abandon des acquis post-clôture et l'absence d'évaluation d'impact et de mécanismes de pérennisation des acquis.

Spécifiquement, la mise en œuvre des Partenariats Publics-Privé fait l'objet de plusieurs contraintes, notamment : (i) un dispositif stratégique des PPP à renforcer ; (ii) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ; (iii) les difficultés de financement des études de préfaisabilité ; (iv) les retards de décaissements combinés à un suivi-évaluation insuffisant ; et (v) l'insuffisance de mécanismes de financement post-concession.

L'optimisation des capacités d'absorption des ressources allouées au projets ainsi que le renforcement de leur efficacité passera par : (i) le renforcement de la planification sectorielle ; (ii) l'amélioration de la coordination des acteurs et du pilotage ; (iii) le renforcement du dispositif d'élaboration et de contrôle des

études techniques ; (iv) l'optimisation du suivi des projets d'investissement publics pour garantir une mise en œuvre efficace ; (v) le développement des capacités des acteurs impliqués dans l'exécution des projets en matière de gestion et de procédures opérationnelles ; (vi) la réduction des délais de traitement des Avis de Non-Objection (ANO) ; (vii) l'accélération du processus de passation des marchés ; (viii) l'amélioration des délais de décaissement des contreparties Trésor sur les projets cofinancés ; et (ix) le renforcement des capacités techniques et financières des entreprises locales et des consultants.

IV. Stratégie de financement du PND 2026-2030

4.1. Présentation du besoin de financement

Le coût global des investissements du PND 2026-2030 est de **114 838,5 milliards de FCFA** constitué à 70,2% par le secteur privé, soit 80 614,7 milliards de FCFA et à 29,8% par le secteur public, soit 34 223,9 milliards de FCFA.

La mise en œuvre de ce plan passe par un renforcement de la mobilisation des recettes et une optimisation des dépenses publiques, conformément à la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT 2024-2028). Ainsi, les recettes totales et dons passeraient de 11 226,3 milliards en 2026 à 17 719,5 milliards en 2030. Parallèlement, les dépenses totales et prêts nets évolueraient de 13 123,0 milliards en 2026 à 20 435,88 milliards en 2030.

Le besoin de financement public du PND 2026-2030 s'élève ainsi à 37 933,1 milliards de FCFA. Pour couvrir ce besoin, il est attendu une mobilisation de 26 794,8 milliards sur le marché financier, dont 24 554,0 milliards (91,6%) sur le marché régional et 2 240,8 milliards (8,4%) sur le marché international, conformément à la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2025-2029).

Il en résulterait un financement à mobiliser au cours du Groupe Consultatif de 11 138,2 milliards, dont 7 749,5 milliards sont identifiés pour les emprunts projets. Le financement à rechercher se situe ainsi à 3 388,8 milliards FCFA sur la période, couvrant 8,9% du besoin de financement du PND.

De façon spécifique, **la politique budgétaire** sur la période 2026-2030 vise à satisfaire les besoins en infrastructures, en capital humain et en services sociaux de base. Toutefois, le Gouvernement est déterminé à se conformer aux engagements communautaires, notamment le respect du plafond du déficit budgétaire fixé à 3,0 % du PIB.

Pour ce faire, la mobilisation des ressources domestiques sera renforcée à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT 2024-2028). Ainsi, les recettes totales et les dons augmenteraient de 12,4% en moyenne sur la période. Les recettes fiscales, en particulier, devraient évoluer de 9 775,1 milliards en 2026 à 16 101,6 milliards en 2030. Le taux de **pression fiscale croîtrait en moyenne de 0,6 point de pourcentage par an, passant de 15,7% du PIB en 2026 à 18,0% du PIB en 2030.** Cette évolution des recettes fiscales s'appuierait sur la SRMT 2024-2028, ainsi que les développements nouveaux au niveau de l'exploitation des ressources de pétrole et de gaz. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les efforts de rationalisation des dépenses, impulsés par la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire, du contrôle de gestion, ainsi que par la maîtrise de la masse salariale et l'optimisation des procédures de passation des marchés.

La balance des paiements devrait enregistrer **un déficit du compte des transactions courantes** contenu en dessous de 5% du PIB en moyenne, passant de 610,6 milliards de FCFA (1,0% du PIB) en 2026 à 1 636,0 milliards de FCFA (1,8% du PIB) en 2030.

Le solde des biens et services resterait excédentaire sur toute la période 2026-2030, bénéficiant de la tenue des exportations de biens. Celles-ci progresseraient en moyenne de 4,3% sur la période, en lien principalement avec l'augmentation des volumes exportés du pétrole brut, avec l'exploitation des gisements, notamment la mise en production de la phase 3 du champ pétrolier « Baleine » en 2029.

Le déficit du compte courant sur la période sera couvert par des entrées nettes de capitaux qui augmenteraient de 11,7% et représenteraient 4,4% du PIB en moyenne sur la période. Ce niveau serait porté principalement par les flux d'IDE entrants (3,1% du PIB en moyenne) et la poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures pour le compte de l'Administration publique.

Sur la période 2026-2030, **les statistiques monétaires** seraient caractérisées par un accroissement moyen de la masse monétaire au sens large (M2) de 15,2%, passant de 42,1% du PIB en 2026 à 51,6% en 2030, en lien avec l'accroissement de toutes ses contreparties.

Quant aux **créances intérieures**, elles devraient augmenter de 14,1% en moyenne et seraient tirées principalement par **les créances à l'économie qui devraient croître de 13,8% en moyenne pour s'afficher à 29,7% du PIB en 2030 contre 25,1% en 2026**. Le dynamisme projeté des créances à l'économie s'explique principalement par (i) la mise en œuvre de la politique de promotion des PME, facilitant leur accès au crédit, (ii) le développement du secteur financier, (iii) l'amélioration de l'inclusion financière, et (iv) le développement de l'épargne nationale.

4.2. Financement pour la période 2026-2030

Il importe que les financements relatifs aux investissements publics et autres besoins de l'Etat s'opèrent dans le cadre de la Stratégie de Gestion de la Dette à moyen terme (SDMT). Cette Stratégie, en cohérence avec l'analyse de la viabilité de la dette (AVD), devrait assurer la maîtrise des coûts et risques relatifs aux nouveaux financements. En effet, la Stratégie accorde progressivement la priorité aux financements intérieurs (54% du besoin de financement) et veille à limiter le risque de change lié aux emprunts extérieurs notamment en dollar USD.

En ce qui concerne la stratégie de financement, la Côte d'Ivoire aura recours au financement : (i) auprès d'investisseurs internationaux ; (ii) auprès des bailleurs internationaux ; (iii) sur le marché régional et en monnaie locale ; et (iv) résultant d'autres sources.

- **Concernant les emprunts-projets**, un montant global de 7 749,5 milliards est prévu sur la période 2026-2030 dont 1 407,2 milliards la première année ;
- **Sur le marché régional**, les prévisions du PND 2026-2030 anticipent la mobilisation de 24 554,0 milliards de FCFA sur ce marché, dont 4 238,7 milliards en 2026 et 5 078,8 milliards en moyenne sur le reste de la période ;
- **Sur les marchés internationaux**, il est prévu la mobilisation de 2 240,8 milliards, 720,9 milliards en 2026. Ces montants devraient baisser pour atteindre 407,1 milliards en 2030.

Pour ce qui est du financement auprès des bailleurs internationaux, un renforcement de la mobilisation des ressources auprès des institutions multilatérales et bilatérales est possible, via l'exploitation de poches de liquidités sous exploitées auprès des partenaires existants, et une diversification auprès de nouveaux acteurs de développement ou d'institutions non-partenaires.

Les efforts d'approfondissement du marché régional devraient se poursuivre en lien avec les réformes en cours, notamment à travers l'accès des investisseurs internationaux. Les objectifs de mobilisation peuvent donc s'inscrire dans une dynamique croissante, sans renforcer l'exposition relative du secteur bancaire à l'Administration centrale.

Par ailleurs, des solutions de financement en monnaie locale « offshore » auprès d'investisseurs internationaux seront intensifiées, à l'instar de l'opération récente d'émission d'obligation internationale en FCFA. Il s'agira d'émissions obligataires placées auprès d'investisseurs institutionnels internationaux, libellées en FCFA, mais réglées en « devise dure » (Euro ou Dollar), et possiblement cotées sur une bourse internationale.

La Côte d'Ivoire intensifiera l'exploration des marchés de capitaux asiatiques, à travers l'accroissement des mobilisations au titre des Samourai bond, dont la première opération inaugurale est en cours pour mobiliser jusqu'à un montant équivalent à 200 milliards de FCFA.

Au-delà des sources traditionnelles, le Gouvernement mettra l'accent sur **la mobilisation des financements innovants, notamment les fonds verts et climatiques**. Dans ce cadre, le Gouvernement opérationnalisera **la taxonomie du pays**. La stratégie reposera sur la mobilisation des financements verts, à travers l'accès aux fonds climat et la mise en place de mécanismes adaptés. Elle s'appuiera sur des leviers structurants tels que : (i) l'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables ; (ii) les incitations fiscales pour les investissements verts et ; (iii) la création d'un Fonds National pour l'Environnement. Enfin, les mesures d'atténuation viseront à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cette approche s'appuiera sur une gestion préventive de l'environnement et des ressources naturelles, comprenant la révision du cadre réglementaire, le renforcement des capacités institutionnelles et la promotion de l'économie circulaire à travers le Programme National d'Économie Circulaire.

La Taxonomie de transition sera également un levier stratégique de mobilisation de la finance durable à travers la prise en compte des paramètres climatiques dans la gestion des finances publiques, notamment dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité du FMI.

Tableau 4 : **Tableau du financement public du PND 2026-2030**

Années	2026	2027	2028	2029	2030	Cumul période
Solde primaire	-226,3	-289,0	-444,8	-553,6	-968,2	-2 482,0
<i>Intérêts</i>	1 670,4	1 780,1	1 811,2	1 925,6	1 748,2	8 935,5
Solde budgétaire	-1 896,7	-2 069,1	-2 256,0	-2 479,2	-2 716,4	-1 1417,5
Solde de Sécurités Sociales	291,3	310,8	328,2	361,0	396,3	1 687,6
Solde budgétaire Corrigé	-2 188,1	-2 379,9	-2 584,2	-2 840,2	-3 112,7	-1 3105,1
Variation nette des exigibles	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
<i>Capital</i>	-4 916,2	-4 666,1	-4 832,9	-5 208,9	-5 078,8	-2 4703,0
Besoin de financement	-7 129,3	-7 071,0	-7 442,1	-8 074,1	-8 216,6	-3 7933,1
Financement	7 129,3	7 071,0	7 442,1	8 074,1	8 216,6	3 7933,1
Financement sur le marché	4 959,6	4 944,0	5194,3	5777,2	5919,7	2 6794,8
<i>Financement en devises</i>	720,9	345,8	367,3	399,7	407,1	2240,8
<i>Marché régional</i>	4 238,7	4 598,1	4827,0	5377,5	5512,6	2 4554,0
Groupe consultatif	2 169,7	2 127,1	2247,8	2296,9	2296,9	11 138,2
<i>Emprunt-projet</i>	1 407,2	1 468,7	1 591,2	1 641,2	1 641,2	7 749,5
<i>Financement à rechercher</i>	762,4	658,4	656,6	655,7	655,7	3 388,8

Source : MFB/DGF

L'investissement privé est attendu à **80 614,7 milliards de FCFA** soit **70,2% du total**. Ces investissements devraient se concentrer dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des mines, des Hydrocarbures, des BTP et de l'hôtellerie.

Pour assurer la mobilisation effective de l'investissement privé, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures d'incitation et d'attraction des Investissements Directs Étrangers (IDE), la promotion du contenu local et le développement des champions nationaux.

L'attraction des IDE s'appuiera sur la mise en œuvre de l'Agenda des réformes pour rationaliser et simplifier les procédures d'enregistrement des entreprises et réduire les délais de création d'entreprises. Cette stratégie ciblera les investisseurs dans les clusters prioritaires tels que l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique et l'automobile. Les investisseurs étrangers déjà installés seront encouragés à réinvestir dans le pays. Cette stratégie reposera sur une fiscalité compétitive, une prospection ciblée et un accompagnement adapté de l'État.

En outre, l'État initiera une réforme pour l'accélération de la digitalisation intégrée des services publics. Les guichets uniques seront alors transformés en «**one stop shops**» entièrement digitalisés et décentralisés, offrant un accès complet aux démarches avec délais garantis. L'amélioration de l'environnement des affaires, aussi bien pour les investisseurs nationaux qu'étrangers, favorisera l'attraction des investissements privés, stimulera la création d'emplois et dynamisera l'activité économique.

Ce dispositif favorisera la disponibilité d'informations constamment actualisées sur les plateformes numériques. En outre, l'Etat poursuivra la valorisation des opportunités d'investissement, notamment à travers la promotion des sept (7) grappes industrielles porteuses de l'accélération de transformation de l'économie par l'industrialisation de l'économie nationale.

Concernant la promotion des **Champions nationaux**, l'objectif sera de favoriser l'émergence de Champions nationaux compétitifs à l'horizon 2030, capable de proposer des produits manufacturiers intégrant tout le

savoir-faire du peuple ivoirien pour compétir sur les marchés aux niveaux régional, continental et mondial.

Le Gouvernement entend renforcer l'écosystème de développement des entreprises et la dynamisation des PME, et encourager l'émergence des premières multinationales ivoiriennes en vue de représenter le pays aux niveaux continental, régional et mondial.

Deux (2) principaux programmes structurants soutiendront cette dynamique. Il s'agit d'une part, du Programme de renforcement et d'accélération des Champions nationaux, dédié aux grandes entreprises à capitaux majoritairement ivoiriens; et d'autre part, de l'accélération de la mise en œuvre du Programme Économique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises « Programme PEPITES Côte d'Ivoire » destinée aux entreprises de petites tailles, mais à fort potentiels pour construire les locomotives économiques ivoiriennes.

Enfin, l'investissement privé sera aussi accru par la réalisation de **projets en Partenariats Publics Privés**, notamment dans le développement des infrastructures industrielles, de production d'énergie, de transport et de la logistique. La mise en œuvre des PPP sera accélérée par le renforcement du cadre de gestion des PPP notamment à travers le financement et la réalisation des études de préféabilité et de faisabilité.

4.3. Analyse de la Viabilité de la Dette

Au niveau de la gestion de la dette, la politique d'endettement visera à combler les besoins de financement de l'État tout en préservant la viabilité de la dette et maintenir la qualité de crédit souverain afin de faciliter l'accès aux marchés financiers internationaux.

Les résultats de l'analyse de la viabilité de la dette indiquent que les ratios de solvabilité (le ratio de la Valeur Actuelle de la dette extérieure rapportée au PIB, le ratio de la Valeur Actuelle de la dette extérieure rapporté aux exportations et le ratio de la Valeur Actuelle de la dette publique totale rapportée au PIB) demeurent en dessous de leurs seuils respectifs sur la période 2025-2035.

Cependant, les ratios service de la dette extérieure rapporté aux exportations et service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires hors dons passent au-dessus de leurs seuils respectifs au titre de l'année 2025 en raison de la prise en compte du coût des opérations de gestion de passifs sur les souches obligataires.

Ainsi, le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure modéré aussi bien sur la dette extérieure que sur la dette publique totale sur la période 2025-2044.

Tableau 5 : *Tableau des résultats de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD)*

Années de projection		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Dette extérieure												
Ratio VA dette extérieure/PIB	AVD	35,6	33,1	31,6	29,9	28,8	28,2	30,2	28,8	27,8	27,0	26,2
	Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA dette extérieure/exportations	AVD	124,1	124,9	127,6	123,7	116,2	117,6	107,8	98,3	94,3	94,2	96,7
	Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette extérieure / exportations	AVD	17,5	11,9	11,9	13,4	11,6	12,4	12,5	12,2	11,1	10,3	11,7
	Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette extérieure / recettes	AVD	29,4	17,7	16,1	17,3	15,0	15,0	16,1	16,0	14,4	12,7	13,2
	Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Dette totale												
Ratio VA/PIB	AVD	54,2	52,3	50,9	49,7	48,2	47,9	51,7	50,7	49,9	49,1	48,3
	Seuil	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55

Source : MFB/DGF

La Politique d'endettement sera inscrite dans le cadre de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2025-2029).

Le Gouvernement continuera d'assurer une gestion prudente de la dette par le recours davantage aux emprunts intérieurs par rapport aux emprunts extérieurs pour combler ses besoins de financements. Dans cette optique, il sollicitera en moyenne les instruments de financements intérieurs et extérieurs selon des proportions 60%-40%.

Pour soutenir la viabilité de la dette, il importe que les financements soient sains et prudents, adaptés à la situation économique du pays. Ainsi, le Gouvernement s'engage également à : (i) poursuivre la gestion proactive de la dette publique, incluant les opérations de reprofilage sur les souches obligataires de la dette extérieure, conformément à la SDMT 2025-2029 ; (ii) élargir la base des investisseurs sur le marché régional; et (iii) privilégier les ressources concessionnelles ou semi-concessionnelles pour les nouveaux emprunts extérieurs.

V. Cadre de Gouvernance du PND 2026 -2030

Dans l'optique de renforcer le cadre de mise en œuvre du PND 2026-2030, le Gouvernement consolidera le dispositif de gouvernance pour le suivi de ce Plan, en se basant sur l'expérience du PND 2021-2025. Fondé sur la transparence, la redevabilité, la planification intégrée et le suivi-évaluation, ce cadre sera basé notamment sur la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide et agile.

Il permettra une appréciation objective de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale, en vue de renforcer la capacité d'anticipation et d'adaptation face aux bouleversements susceptibles de survenir à grande échelle.

Le cadre de gouvernance reposera sur des indicateurs de performance pertinents et un dispositif de rapportage stratégique au service de la décision, incluant également une digitalisation du système de suivi-évaluation, en vue d'accroître la réactivité et la fluidité dans le pilotage des actions.

A cet effet, un tableau de bord composé d'un noyau d'indicateurs clés permettra d'assurer un meilleur pilotage de la mise en œuvre du PND. De même des examens annuels de haut niveau, fondés sur des données factuelles et axés sur les résultats, permettront la levée des principaux goulots d'étranglement et des ajustements opportuns.

De plus la cohérence sera assurée entre les outils d'opérationnalisation du PND. Elle concernera notamment : (i) l'alignement des plans d'actions sectoriels sur les priorités du PND ; et (ii) le renforcement de la cohérence entre les outils d'opérationnalisation et de mise en œuvre du PND, à savoir : PND-PTA, Feuille de route-PIP, PPP-Budget.

Par ailleurs, le dispositif de préparation des projets sera renforcé avec la réforme du fonds d'études à travers (i) la révision de l'encrage institutionnel avec un rattachement institutionnel au Ministère en charge de la Planification du Développement ayant en charge la gestion opérationnelle des projets et programmes de développement ; (ii) l'optimisation des procédures de passation de marchés et ; (iii) la mise en place systématique d'un dispositif de contrôle de la qualité des études de faisabilité des grands projets structurants.

Le dispositif de pilotage s'inspire des meilleures pratiques au niveau international et vise à assurer la mise en œuvre efficiente des projets et programmes à travers la consommation optimale des crédits alloués ainsi que la bonne exécution des réformes et mesures. L'opérationnalisation de la nouvelle architecture de gouvernance se fera à travers la structuration suivante :

1. Les organes de suivi : (i) le Conseil Présidentiel d'Orientation (CPO) ; (ii) le Comité de Pilotage (CP) ; (iii) le Comité Technique (CT) et ; (iv) les Comités Locaux de suivi du PND.

- Le Conseil Présidentiel d'Orientation est l'organe décisionnel du cadre institutionnel de suivi du PND, présidé par le Vice-Président de la République.
- Le Comité de pilotage est l'organe de coordination du cadre institutionnel de suivi du PND 2026-2030, présidé par le Premier Ministre.
- Le Comité Technique supervise les activités du Secrétariat Technique de suivi du PND 2026-2030, prépare les décisions du Comité de pilotage et sert de cadre de dialogue intersectoriel. Il est présidé par le Ministre en charge de la Planification du Développement. Il s'appuiera sur un Secrétariat Technique coordonné par le Directeur Général du Plan.
- Les Comités Locaux se réunissent quatre (4) fois par an, sous la présidence des Préfets de région. Dans les Districts autonomes, ces réunions sont présidées par les Ministres-Gouverneurs. Le Secrétariat des Comités Locaux est assuré par le Directeur Régional du Ministère en charge du Plan et du Développement.

2. Les Groupes de Travail Sectoriels (GTS), ils seront présidés par un ministre chef de file et co-présidés par un Partenaire Technique et Financier (PTF). Ils réuniront les institutions publiques, les partenaires au développement, le secteur privé, la société civile, le milieu académique et les associations de jeunes. Ils constituent les organes opérationnels de coordination technique.

III. Principales réformes du PND 2026-2030 par pilier

PILIER 1 : Paix, sécurité et stabilité durables

- Adopter et mettre en œuvre la loi de Programmation militaire 2026-2030 ;
- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide ;
- Mettre en place des mécanismes pérennes de prévention, de gestion et de résolution des conflits à travers la création de plateformes de gestion pacifique des conflits ;
- Renforcer le dialogue politique et l'indépendance des institutions ;
- Consolider la cohésion nationale par des politiques mémorielles, culturelles et de citoyenneté active ;
- Développer le programme de formation citoyenne sur le respect des Institutions de la République et des biens publics ;
- Renforcer le rôle de la Médiature de la République et de la Chambre des Rois et des Chefs traditionnels dans le règlement des conflits et dans le renforcement de la cohésion sociale ;
- Développer une industrie de la défense pour renforcer la souveraineté sécuritaire ;
- Poursuivre le maillage du territoire national en représentation des forces de police afin d'atteindre le ratio de 01 policier/400 Habitants et ;
- Étendre la vidéo-surveillance et équiper la Police Scientifique en Matériel Spécifique adéquat.

PILIER 2 : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles

- Prendre les textes d'opérationnalisation de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI) intégrant l'économie circulaire ;
- Créer une structure de veille et de coordination dédiée aux Agro-Pôles incluant des avantages fiscaux, des garanties foncières et des processus administratifs ;
- Mettre en place une agence d'exécution des projets du secteur agricole à l'image de l'AGEROUTE pour les projets routiers ;
- Adopter et rendre opérationnelle la Loi semencière visant à garantir l'accès à des semences de qualité et à promouvoir la recherche et l'innovation dans le secteur agricole ;
- Adopter la Loi fixant les dispositions fiscales en lien avec la sécurisation foncière rurale ;
- Adopter le décret fixant les règles applicables à la contractualisation portant sur le domaine foncier rural ;
- Mettre en œuvre la réforme du dispositif d'accès des agriculteurs aux équipements agricoles modernes ;
- Prendre un texte réglementaire définissant le statut et l'opérationnalisation d'une structure de veille et de coordination dédiée aux Agro-Pôles incluant des avantages fiscaux, des garanties foncières et des processus administratifs ;
- Mettre en place un système national de production, de certification et de distribution de semences vivrières, afin d'assurer l'accès des producteurs à du matériel végétal de qualité à grande échelle ;
- Mettre en place des mécanismes de financement pour les chaînes de valeur agricole, en y incluant des mesures de gestion des risques financiers basés sur l'approche AgriTech ;
- Développer l'agriculture urbaine et périurbaine (petites parcelles, hors-sol) ;

- Créer des pôles alimentaires régionaux : 5 grands hubs agro-industriels (Bouaké, Korhogo, San Pedro, Daloa, Bondoukou) ;
- Reconstituer 2 millions d'hectares de forêt via des partenariats public-privé, avec attribution de crédits carbone certifiés ;
- Prendre des textes réglementaires des lois adoptées et promulguées (Code de l'Élevage, Code de la Santé Publique Vétérinaire et Code de la pêche et de l'aquaculture) et ;
- Harmoniser les textes réglementaires nationaux relatifs au développement des ressources animales et halieutiques avec la réglementation communautaire.

PILIER 3 : Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité

- Réformer le guichet unique de création d'entreprises et de services aux investisseurs, avec notamment : (i) la rationalisation des structures intervenant dans la promotion des investissements privés ; (ii) la réduction des délais et coûts de création d'entreprise et ; (iii) l'effectivité de la fonction «one stop shop» (centralisation de tous les services concernés par le parcours de l'investisseur) ;
- Développer la justice commerciale par la construction de tribunaux de commerce pour renforcer la sécurité juridique des investissements ;
- Renforcer le dispositif institutionnel de pilotage et de mise en œuvre de l'Identifiant Unique du Foncier de Côte d'Ivoire (IDUFCI) en vue d'améliorer la sécurisation foncière ;
- Mettre en place un Fonds d'études et d'innovation visant la maturation des projets structurants, au financement des études de faisabilité et à l'appui à l'innovation dans les filières prioritaires ;
- Créer un cadre réglementaire favorisant le contenu local par la prise de la loi pour des quotas réservés d'emploi local, préférence aux entreprises nationales dans les marchés publics et bonus pour le développement endogène ;
- Créer un Label «Champion National» visant la certification officielle des entreprises méritantes selon des critères rigoureux, leur ouvrant accès à des avantages ciblés ;
- Instaurer des Contrats de performance État-Champions en établissant des accords qui définissent les engagements réciproques en investissements, emplois, transfert de technologies et normes ESG ;
- Mettre en place un écosystème intégré d'appui aux investisseurs avec des programmes coordonnés de business linkages, formations techniques, financements R&D et zones économiques spéciales sectorielles ;
- Prendre des mesures visant à développer l'Initiative fintech pour dynamiser le financement de l'agro-industrie, la pharmacie et l'industrie verte, et développer les paiements digitaux et le crédit rural ;
- Opérationnaliser «BCEAO & PME Finance+» par le déploiement d'Info-Crédit/Valo-Crédit, l'intégration dans le guide unique de crédits bonifiés, l'opérationnalisation de garanties publiques et plateformes numériques, avec un accompagnement technique ciblé ;
- Réviser le statut de l'entrepreneur pour la formalisation du secteur informel ;
- Engager la réforme du Code de soutien aux PME ;
- Prendre des textes d'opérationnalisation de la loi sur les infrastructures industrielles ;
- Adopter et opérationnaliser les stratégies relatives aux grappes industrielles ;
- Mettre en place un Fonds d'Investissement et de Développement Industriel (FIDI) en vue de soutenir la croissance et la modernisation du secteur industriel national ;
- Adopter les textes relatifs à la stratégie nationale de l'industrie 4.0 afin de développer la transformation numérique et la transformation technologique industrielle ;

- Élaborer et faire adopter une politique commerciale alignée sur la stratégie industrielle et le développement du commerce intérieur ;
- Élaborer et faire adopter la loi portant révision du code minier de 2014 prenant en compte le contenu local du secteur ;
- Élaborer et faire adopter la loi portant code de la bioénergie et ses textes d'application ;
- Engager la réforme du système tarifaire de l'électricité pour en réduire le coût, tout en promouvant la compétitivité par la diversification des sources de production énergétique;
- Accélérer la création de zones industrielles intégrées répondant aux standards internationaux et de zones économiques spéciales tournées vers l'exportation ;
- Élaborer et mettre en œuvre le programme de développement du commerce intérieur prévoyant l'assainissement du secteur du commerce et la suppression des monopoles de fait dans certaines filières (bois, viande, poisson, commerce de détail) ;
- Instituer un pacte avec le secteur privé assorti d'un cadre de programmation annuelle pour mettre en cohérence les programmes de réformes et d'investissements publics avec les plans d'investissements privés vers les secteurs porteurs de croissance inclusive ;
- Mettre en place des fonds souverains pour soutenir l'accélération de l'industrialisation et l'émergence de Champions Nationaux ;
- Accélérer l'approfondissement du système financier ;
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources intérieures ;
- Développer et mettre en œuvre un programme de réduction de l'informalité ;
- Instituer un pacte avec le secteur privé assorti d'un cadre de programmation annuelle pour mettre en cohérence les programmes de réformes et d'investissements publics avec les plans d'investissements privés vers les secteurs porteurs de croissance inclusive et ;
- Rendre obligatoire la politique de contenu local pour toutes les grandes entreprises avec quotas de sous-traitance nationale.

PILIER 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents

- Poursuivre la réforme relative à l'intégration du préscolaire dans toutes les écoles primaires publiques ;
- Accélérer la formation des professeurs en sciences fondamentales et appliquées ;
- Renforcer la qualité des prestations médicales, de la formation du personnel et du matériel médical ;
- Actualiser/réviser les programmes et contenus pédagogiques avec une intégration renforcée des compétences numériques, environnementales et entrepreneuriales ;
- Mettre en place un système d'évaluation nationale standardisée pour suivre les acquis des élèves du primaire et du secondaire ;
- Poursuivre la réforme du collège ;
- Poursuivre la réforme curriculaire globale de l'ETFP plus orientée vers les compétences pratiques tels que l'esprit d'entreprise, l'Intelligence Artificielle et les compétences vertes (climat, recyclage, énergie) ;
- Prendre le décret relatif à la formation à distance dans les institutions d'enseignement supérieur ;
- Poursuivre la réforme du système LMD (Licence-Master-Doctorat) en vue de mieux répondre aux exigences du marché de l'emploi, de la qualité de la formation et de l'internationalisation ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la réforme hospitalière et opérationnaliser les Pôles Régionaux d'Excellence Sanitaire (PRES) ;

- Opérationnaliser le Fonds d'Insertion des Personnes en Situation de Handicap (FIPSH) ;
- Adopter la loi d'orientation en faveur de l'Emploi en Côte d'Ivoire ;
- Adopter et mettre en œuvre le Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv) 2026-2030 ;
- Adopter une Loi de Financement de la Sécurité Sociale ;
- Mettre en place des mécanismes de prélèvement à la source des cotisations sociales (CMU/RSTI) des acteurs du secteur informel ;
- Réviser les textes régissant la sécurité sociale dans le secteur privé et public pour l'amélioration du niveau de prestations des services;
- Mettre en place un cadre légal et institutionnel favorisant l'opérationnalisation de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- Mettre en place un cadre légal et institutionnel favorisant le développement des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) ;
- Adopter un texte de loi instituant un quota d'au moins 10% des marchés publics aux entreprises dirigées par des femmes ;
- Adopter une loi rendant obligatoire la mise en place de services de garde d'enfants au sein des entreprises privées et parapubliques comptant plus de 100 employés ;
- Prendre des textes interdisant toute forme de violence dans les écoles, les lieux d'apprentissage y compris les violences en ligne ;
- Digitaliser l'éducation : généraliser le e-learning au collège et au lycée, avec 50 % des cours accessibles en ligne, une tablette par élève dès le secondaire, et une université virtuelle d'envergure nationale à Man ou Korhogo ;
- Mettre en place le « Programme Excellence 1000 » (attribuer des bourses d'élite aux 1 000 meilleurs bacheliers et étudiants pour des études à l'étranger avec engagement de retour et insertion dans le secteur public, le secteur privé ou l'écosystème de recherche ;
- Réaliser des inflexions dans l'orientation des élèves et étudiants en faveur des métiers techniques et scientifiques : orienter environ 60% des étudiants vers les filières scientifiques, techniques et médicales contre 40% vers les filières littéraires et sociales et ;
- Ériger l'alphabétisation des femmes en cause nationale.

PILIER 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire

- Prendre le décret portant gouvernance de la mobilité urbaine dans le grand Abidjan ;
- Élaborer et adopter le code des ports ivoiriens ;
- Poursuivre la certification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA pour les vols directs ;
- Adopter le code de la voirie routière pour établir un cadre juridique et réglementaire définissant les modalités de gestion, d'entretien et de sécurisation des infrastructures routières ;
- Achever la transposition de la Directive N°11/2009/CM/UEMOA du 25 septembre 2009 portant Harmonisation des stratégies d'entretien routier dans les États membres de l'UEMOA ;
- Élaborer et adopter la loi-cadre sur l'économie numérique couvrant la cybersécurité, les fintechs, le e-commerce et l'Intelligence Artificielle ;
- Adopter le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et la loi portant Aménagement du Territoire ;
- Créer un Fonds National pour l'Environnement et le développement durable et un fonds national pour l'économie circulaire ;

- Adopter le décret relatif à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour définir les modalités de prise en charge de fin d'utilisation des produits mis sur le marché ;
- Prendre le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la Qualité de l'Air ;
- Élaborer et adopter le code national de l'économie circulaire et la loi cadre ;
- Mettre en place des mécanismes de financement durable (circulaire, verte, bleue, grise, sociale et solidaire, etc.) pour l'action environnementale ;
- Mettre en place des mécanismes de financement adéquat pour renforcer l'industrialisation de la production de logements biosourcés intégrant les matériaux locaux de construction ;
- Procéder à un ajustement tarifaire du prix de l'eau potable pour garantir un accès durable, équitable et économiquement viable à l'eau potable en adaptant les tarifs aux réalités financières des ménages (zone rurale, ménages précaires, zones vulnérables) ;
- Transformer l'ONEP en société de patrimoine pour assurer une meilleure planification des interventions et une meilleure réalisation des infrastructures, professionnaliser la gestion des actifs, améliorer l'efficacité opérationnelle des distributeurs et garantir une meilleure capacité de financement à long terme ;
- Prendre un texte portant réglementation de la gestion, du traitement ainsi que la valorisation des déchets qui encadrent la commercialisation des sous-produits de l'assainissement et des déchets ;
- Mettre en œuvre le Programme de Transfert de la Capitale Administrative et Politique à Yamoussoukro; et
- Mettre en place un Index national de performance régionale : classement annuel des régions selon l'efficacité de la mise en œuvre des projets, avec budgets incitatifs.

PILIER 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État

- Adopter des textes législatifs et réglementaires sur la Fonction Publique Territoriale et la Police Municipale, en vue du transfert effectif de compétences et de ressources aux collectivités ;
- Mettre en œuvre la Stratégie nationale de mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT 2024-2028) en vue d'accroître les recettes fiscales et douanières à travers notamment : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale; (ii) la rationalisation de la dépense fiscale ; (iii) la digitalisation quasi-totale des procédures de l'administration financières, avec notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle; et (iv) l'amélioration de la gouvernance des administrations financières ;
- Créer et rendre fonctionnelle l'Académie de la bonne Gouvernance et de Leadership Anticorruption ;
- Élaborer et mettre en œuvre la nouvelle Stratégie d'inclusion financière ;
- Accélérer les réformes à l'effet d'accroître la participation des fonds de pensions, des compagnies d'assurances et de réassurances ainsi que des personnes physiques aux émissions des titres publics ;
- Opérationnaliser l'évaluation des administrations publiques à travers la prise des décrets d'application et mise en place d'un mécanisme pérenne de financement de d'évaluation des performances ;
- Prendre des textes législatifs portant instauration des Tribunaux de Traitement Rapide (TTR) pour garantir la célérité, l'efficacité et la légitimité du traitement des affaires simples ou urgentes ;
- Mettre en place un système intégré de suivi des réalisations du PND 2026-2030 ;
- Prendre des textes réglementaires encadrant les contrats de coproduction, de distribution et d'achat de droits audiovisuels entre les acteurs du secteur ;
- Prendre des textes pour la mise en place d'un guichet unique pour le suivi des contributions de la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales ;

- Accélérer la réforme du système statistique national ;
- Créer le Conseil supérieur de la cour des comptes ;
- Accélérer les réformes relatives à la consolidation de l'identité nationale et à la formation d'une citoyenneté responsable, tout en opérationnalisant le concept de « L'Ivoirien Nouveau » et ;
- Créer un « Conseil stratégique de la réforme de l'État » pour conduire la modernisation de l'administration (simplification, motivation, productivité).

